

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 23 JUIN 2025

Le Conseil du 11^e d'arrondissement s'est réuni le lundi 23 juin 2025 à 18h à la Mairie du 11^e arrondissement, sous la présidence de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement de Paris. La convocation avait été adressée individuellement à tous les conseillers et affichée le 13 juin 2025. L'ordre du jour a été notifié à chacun et affiché le 17 juin 2025.

Élu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement : M. François VAUGLIN

Maires adjoints : Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Nadine BLANCHARD, M. Florent HUBERT, M. Jérôme MEYER, M. Luc LEBON, Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Jean-Pierre CORSIA.

Conseillers de Paris : M. Patrick BLOCHE, Mme Delphine TERLIZZI, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Nelly GARNIER.

Conseillers d'arrondissement : Mme Emma RAFOWICZ, Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI, M. Christophe HARNOIS, M. Aymeric DE TARLÉ, M. Didier ZENG, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, M. Jean-Christophe MARTIN.

Pouvoirs

- Mme Anne HIDALGO à M. François VAUGLIN
- Mme Lucie SOLEM à Mme Joséphine LANFRANCHI
- Mme Joëlle MOREL à M. Alexandre VISCONTINI
- Mme Dominique KIELEMOËS à M. Luc LEBON
- Mme Hélène BIDARD à Mme Bénédicte DAGEVILLE
- M. Sofiane KADDOUR-BEY à M. Adrien TIBERTI
- *à partir de 2025 DGRI 9 :* M. Jérôme MEYER à M. Aymeric DE TARLÉ

Excusés

- M. David BELLARD
- M. Jean-François MARTINS
- M. Guillaume POTTOUX

Secrétaire de séance : M. Didier ZENG

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

I / Désignation du secrétariat de séance

11202520 Désignation du secrétariat de séance

II / Budget Supplémentaire 2025

11202521 Adoption du budget supplémentaire de l'État Spécial du 11e arrondissement pour l'année 2025

III / Signature d'une convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association Solidarité Roquette

11202522 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé dans le square de la Roquette au 143 rue de la Roquette (11e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association Solidarité Roquette

IV / Signature d'une convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association Chemins Verts

11202523 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 19 bis rue de l'Orillon (11e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association Chemins Verts

V / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement

2025 DPE 29 Subventions (52.100 euros) et conventions avec 5 associations lauréates de l'appel à projets Compostage de proximité 2025 et signature d'un avenant

2025 DEVE 38 Subventions de fonctionnement (33.500 euros) à 5 associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité

2025 DEVE 67 Subventions (130.000 euros) à 15 associations pour des actions de sensibilisation à une alimentation durable et d'accompagnement vers une plus grande démocratie alimentaire

2025 DAE 22 Conventions, avenant à convention et subventions (451.000 euros) à 18 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire

2025 DAE 8 Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (475.000 euros) en faveur de l'économie circulaire

2025 DAE 3 Subventions (713.000 euros) et avenants avec 11 structures d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

2025 DAE 151 Avenant de prolongation de la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation du café-restaurant Fluctuat Nec Mergitur, situé Place de la République (Centre-10e-11e)

2025 DAE 123 Subventions (23.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 2 associations dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville

2025 DAJ 2 Subvention (296.750 euros) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle avec l'Ordre des Avocats au Barreau, pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement

2025 DDCT 92 Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2025 - Subventions de fonctionnement (90.000 euros) à 6 associations

2025 DDCT 77 Subventions (131.000 euros) à 30 associations au titre de l'engagement citoyen et associatif

2025 DDCT 108 Subventions (75.750 euros) à 18 associations pour le financement de 23 projets dans les quartiers Politique de la Ville du 11e arrondissement (2e enveloppe EDL11)

2025 DDCT 117 Soutenir et sécuriser 69 associations pour le financement (763 965 euros) de 120 projets en conventions pluriannuelles d'objectifs dans les quartiers Politique de la Ville parisiens

2025 DDCT 122 Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - Subventions (106.000 euros) à 8 associations

2025 DPMP 4 Subventions (50.500 euros) et conventions avec 23 structures dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance dans les quartiers populaires et de la Politique de la Ville

2025 DSOL 55 Subventions (97.000 euros) à 11 associations, 2 conventions et un avenant pour leurs actions de prévention en direction des seniors, l'accès aux loisirs et le soutien aux aidants

2025 DSOL 107 Subventions (100.000 euros) à 25 associations et convention ou avenant avec 5 d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2025

2025 DSOL 77 Subventions (1.761.033 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris

2025 DSOL 78 Signature de 21 avenants et de 3 conventions avec 24 associations gestionnaires d'Espace de vie sociale et subventions complémentaires (455.050 euros) pour leur fonctionnement global en 2025

2025 DSOL 110 Subventions (440.000 euros) et conventions avec 26 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

2025 DSOL 114 Subventions d'investissement (59.710 euros) dans le cadre de 2 conventions avec l'association Solidarité Roquette, lauréate de l'édition du Budget Participatif 2024

2025 DVD 49 Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache - Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires

2025 DLH 128 Réalisation au 154 rue de Charonne (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 38 logements sociaux (13 PLA I - 13 PLUS - 12 PLS) par Paris Habitat - Subvention (3.973.960 euros)

2025 DLH 146 Réalisation au 58-60 avenue Parmentier (11e) d'un programme de création de 14 logements PLS et 13 logements intermédiaires par Batigère Habitat - Subvention (1.748.520 euros)

2025 DLH 133 Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP

2025 DLH 142 Modification de la garantie d'emprunt finançant un programme de rénovation de logements sociaux réalisé par CDC Habitat Social situé 146-148 rue Roquette (11e)

2025 DJS 93 Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la SEM ELOGIE-SIEMP pour la démolition et la reconstruction du Centre Paris Anim' Mercœur, situé 4 rue Mercœur (11e)

2025 DJS 60 Subventions (253.500 euros), conventions et avenants avec 56 associations de jeunesse au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi

2025 DJS 62 Subventions (282.500 euros), conventions et avenants avec 85 associations de jeunesse au titre de l'accès des jeunes à la culture

2025 DJS 11 Subventions (31.900 euros) à 13 associations sportives du 11e arrondissement et 1 avenant à une convention pluriannuelle d'objectifs

2025 DFPE 5 Subventions (1.787.571 euros), conventions et avenants à conventions avec 13 associations pour la gestion de 17 Lieux d'Accueil Enfants Parents à Paris

2025 DFPE 107 Subventions (464.500 euros), conventions et avenant avec 10 associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale

2025 DFPE 19 Subvention (249.726 euros) et avenant n°1 avec l'association Institutions Ganone Yad (4e) pour la crèche collective située 145 rue Saint Maur (11e)

2025 DFPE 20 Subvention (219.604 euros) et avenant n°1 avec l'association Ozar Hatorah Paris 11 Crèche, pour la crèche collective située 40 rue de l'Orillon (11e)

2025 DFPE 85 Subvention (198.221 euros) et avenant n°1 avec la Fondation de l'Armée du Salut (20e) pour la crèche collective Le Palais des Enfants, située 94 rue de Charonne (11e)

2025 DFPE 110 Subventions (3.225.000 euros) et avenant n°1 avec la Fondation Léopold Bellan (8e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance

2025 DFPE 114 Subvention (60.103 euros) et avenant n°1 avec l'association Petit Concept (11e) pour la crèche collective située 18 rue de l'Orillon (11e)

2025 DSP 23 Subvention (177.020 euros) et avenant avec l'association LIRE pour des actions de promotion de la lecture dans les PMI, Relais Petite Enfance et quartiers Politique de la Ville

2025 DASCO 14 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1.028.212 euros) pour des projets d'animation au titre des Temps d'activités périscolaires

2025 DASCO 38 Subventions d'investissement (315.635 euros) à 29 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2024-2025

2025 DASCO 47 Collèges publics parisiens - Dotation complémentaire de fonctionnement (30.000 euros), subventions d'équipement (17.300 euros) et subventions pour travaux (76.276 euros)

2025 DAC 166 Subventions (311.000 euros) et conventions à 17 structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir

2025 DAC 167 Subventions (28.000 euros) à 4 structures culturelles pour des résidences en Centres de Protection Maternelle et Infantile dans le cadre de l'Art pour Grandir

2025 DAC 184 Subventions (47.500 euros) à 12 formations chorales, une fédération musicale et une troupe de comédie musicale et signatures de 14 conventions

2025 DAC 189 Subventions (11.000 euros) et signature de conventions avec 2 structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur

2025 DAC 196 Subventions de fonctionnement (33.000 euros) et conventions avec 5 associations de pratiques amateurs (10e, 11e, 13e et 18e)

2025 DAC 193 Subvention (11.000 euros) et signature d'une convention avec la SCOP ACP la Manufacture Chanson

2025 DAC 194 Subventions (35.000 euros) et conventions avec 6 structures associatives d'arts visuels

2025 DAC 197 Subventions d'investissement (11.000 euros) et conventions avec 3 associations de pratique artistique (11e et 12e)

2025 DAC 368 Subventions (18.500 euros) à 12 associations et 4 conventions au titre du Fonds d'animation locale Culture attribué au 11e arrondissement

2025 DAC 431 Subventions (63.000 euros) à 4 associations dans le cadre du soutien aux festivals sur le territoire parisien (5e, 6e, 7e 10e, 11e, 20e) et avenant à convention

2025 DAC 267 Subventions (27.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 11 associations historiques

2025 DAC 262 Subventions (45.600 euros) à 17 comités d'arrondissement FNACA et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité départemental de Paris de la FNACA

2025 DGRI 9 Subventions (80.000 euros) et conventions avec 11 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label SOLIDEV 2025 »

VI / Vœu du Conseil d'arrondissement

V11202512 Vœu relatif aux dégradations de la place de la République [groupe Changer Paris]

VII / Question orale adressée au Maire du 11e arrondissement

Q11202505 Question orale relative aux travaux du projet Murmure [groupe Changer Paris]

À 18h05, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement

11202512 – Désignation du secrétariat de séance

M. le Maire : « Le quorum est atteint. Merci chers collègues de votre présence. Nous reprenons nos habitudes dans la Salle des Fêtes ce soir car la Salle du Conseil est un petit peu surchauffée en cette saison.

Les pouvoirs que j'ai reçu pour l'instant sont les suivants :

- Dominique KIELEMOËS a donné pouvoir à Luc LEBON,
- Anne HIDALGO m'a donné pouvoir,
- Lucie SOLEM a donné pouvoir à Joséphine LANFRANCHI,
- Joëlle MOREL a donné pouvoir à Alexandre VISCONTINI,
- Hélène BIDARD à Bénédicte DAGEVILLE,
- Sofiane KADDOUR-BEY à Adrien TIBERTI.

Je vous propose de désigner Didier ZENG comme secrétaire de la séance. Qui est pour ? Tout le monde est d'accord, merci beaucoup.

La dernière séance du 26 mai étant proche, le procès-verbal n'a pas encore pu être rédigé. Il sera proposé à notre Conseil d'arrondissement du mois de septembre. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

11202521 – Adoption du budget supplémentaire de l'État Spécial du 11e arrondissement pour l'année 2025

M. le Maire : « L'adoption du budget supplémentaire de l'Etat spécial du 11^e est présenté par Rosalie LAMIN. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire, bonjour à tous. Le rôle d'un budget supplémentaire est d'ajuster le budget primitif de l'année pour tenir compte de 3 éléments :

- Il intègre tout d'abord les reports de crédits qui sont de droit : les restes à réaliser, qui correspondent aux bons de commandes engagés sur l'année 2024, à payer en 2025.
- Il permet également de réaliser des transferts de crédits de l'Etat spécial vers le budget général.
- Il permet de réaliser des redéploiements de crédits et d'abonder ou de réduire les dotations constituant l'État spécial d'arrondissement pour couvrir des besoins nouveaux ou faire face à des dépenses réévaluées depuis le vote du budget primitif.

Comme chaque année, les demandes de la Mairie de transferts de crédits et de report des restes à réaliser ont été validés. Cependant, en raison du contexte budgétaire, il n'a pas été donné suite à notre demande de reporter en intégralité les Reports Libres d'Emploi (c'est-à-dire les crédits qui n'ont pas fait l'objet d'un bon de commande en 2024).

Ainsi, sur la Dotation de Gestion Locale, les Reports Libres d'Emploi se montaient à 351.104,83€, essentiellement issus des crédits destinés au paiement des fluides, dont l'exécution varie d'une année sur l'autre. Sur cette somme, ne seront reportés au titre du BS 2025 que 71.104,84 € (soit une reprise de 280.000 €).

Sur la Dotation d'Investissement : les Reports Libres d'Emploi se montaient à 148.307,86 €. Sur cette somme seront reportés 48.307,86 € au titre du BS 2025, qui seront consacrés au financement d'un fresque en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015, projet mené en concertation avec les associations.

Sur la Dotation d'Animation Locale, l'intégralité des Reports Libres d'Emploi seront restitués au BS 2025, soit 34.405,03 € (pas de reprise sur cette dotation).

Pour l'année 2025, les crédits ouverts (Budget primitif + Budget supplémentaire) seront les suivants :

Dotation d'Animation Locale	1 134 787,50 €
Dotation de Gestion Locale	9 248 139,50 €
Dotation d'Investissement	596 202,49 €
Total Crédits ouverts 2025 Mairie du 11^e	10 979 129,49 €

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Il n'y avait pas d'inscription mais s'agissant d'une délibération en propre votée par le conseil d'arrondissement, il était important de la présenter. Quelqu'un veut-il prendre la parole ? Non donc je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Le groupe Paris 11 en Commun, le groupe Ecologiste du 11^e et le groupe Communiste et Citoyen. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Le budget supplémentaire est donc adopté, merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	2	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

11202522 – Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé dans le square de la Roquette au 143 rue de la Roquette (11e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association Solidarité Roquette

11202523 – Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 19 bis rue de l'Orillon (11e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association Chemins Verts

M. le Maire : « Délibération suivante, signature d'une convention d'occupation et d'usage du domaine public avec Solidarité Roquette. Il s'agit de leur permettre à nouveau d'occuper une partie du square de la Roquette pour le jardin partagé. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Je ne serai pas long car ce sont des délibérations que vous connaissez. Ce sont des équipements de proximité qui passent en délibération du Conseil d'arrondissement. Le jardin « Au Cœur de la Roquette » est l'un des jardins partagés historiques, installé dans le square de la Roquette. Ce jardin respecte la charte Main Verte : il n'utilise aucun produit phytosanitaire, il est ouvert en permanence, il a des horaires spécifiques de permanence dont une demi-journée le weekend. Il s'y tient des activités importantes en tant que jardin relais, en tant que composteur de quartier, en tant que partenaire pédagogique d'un certain nombre d'écoles du quartier. Il a été fortement accompagné par la Ville puisque nous avons réalisé d'importants travaux de réaménagement de la parcelle et de la clôture commune avec l'école puisqu'on avait eu quelques mésusages et quelques difficultés pour les élèves de l'école.

Donc c'est un jardin partagé qui fait partie des piliers de la végétalisation citoyenne dans l'arrondissement et dont on peut se féliciter de la qualité du travail et du partenariat que nous avons avec eux. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Merci M. le Maire. Est-ce que je peux intervenir sur les deux délibérations qui sont assez semblables ? »

M. le Maire : « Bien sûr. Dans ce cas, je vais demander à Florent HUBERT de présenter la suivante, comme ça on aura une discussion groupée. Merci. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. L'autre délibération concerne l'association Chemins Verts et le jardin partagé du square Jules Verne, acteur incontournable du réseau des végétaliseurs citoyens dans l'arrondissement, jardin partagé historique à l'échelle parisienne, qui vit très bien depuis quelques années. Il y a eu des moments difficiles dans la vie de ce jardin partagé mais depuis plusieurs années, ça va très bien. Il possède les mêmes caractéristiques que le jardin partagé précédent : accueil pédagogique, accueil du public, ouverture aux mêmes horaires d'ouverture du jardin, partenariat très fort avec la Ville. On les a fortement accompagnés dans leur projet de réaménagement actuel et je crois qu'ils sont très contents, en tout cas c'est ce qu'ils ont pu nous dire lorsqu'on est allé les voir, avec le Maire et quelques élus, lors de l'inauguration de l'ensemble du jardin. J'en profite pour souligner la qualité de l'opération réalisée dans le square Jules Verne qui nous permet d'offrir, au cœur d'un quartier populaire ultra dense, un espace vert d'une grande qualité et d'offrir de nouveaux usages grâce à l'installation de tables de pique-nique, une aire de jeu modernisée, un brumisateur, un city stade qui correspondait aux besoins des jeunes du quartier, une surface végétalisée accrue et une fontaine ornementale, et tout cela dans un mouchoir de poche. Je pense que c'est une belle opération emblématique de ce que nous avons fait dans nos jardins publics pendant cette mandature. »

M. le Maire : « Absolument. Je dois dire que son inauguration a été un bonheur car on a pu voir que les habitants et habitantes, notamment les plus jeunes, s'en sont saisis tout de suite. Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Merci Florent pour la présentation de ces délibérations. C'est aussi pour moi l'occasion de souligner, comme tu as pu le dire, le fait que ces deux jardins partagés sont aussi des piliers des composteurs partagés. Ils sont tous les deux des composteurs de quartier depuis maintenant quelques années et participent aussi à la sensibilisation au tri et au retour à la terre des déchets alimentaires, qui sont bien entendu complémentaires au système de bornes de collecte qu'on a pu mettre en place dans l'arrondissement.

Les personnes qui font vivre ces jardins et ces composteurs partagés font partie d'équipes de bénévoles et je tenais à les remercier chaleureusement de leur activité intense sur ces deux jardins. Ces équipes se voient régulièrement, elles sont présentes dans les jardins et assurent un certain nombre d'activités vraiment utiles pour créer du lien social, et je voudrais insister particulièrement sur la relation qu'ils ont avec les écoles de proximité. C'est particulièrement vrai pour Solidarité Roquette qui a noué un partenariat vraiment très fort et assez exemplaire avec l'école Duranti, à tel point que l'un des jardiniers se fait appeler « Bernard le jardinier » par les élèves. Il y a des échanges réguliers entre les bénévoles des associations qui rentrent dans les écoles et les écoles qui font classe dehors et qui apprennent aussi sur la biodiversité, le tri, le retour à la terre des déchets alimentaires dans ces jardins et composteurs partagés. Ils méritent qu'on souligne la qualité de leurs travaux.

Je voudrais également dire qu'ils participent tous deux activement au Réseau Compost 11. Je n'aurai pas l'occasion de le dire tout à l'heure donc je le dis maintenant. Le Réseau Compost 11 est un mode de gestion partagé entre la Mairie d'arrondissement et les référents de sites de compostage, donc les associations, pour les composteurs partagés, et aussi les référents de sites en pied d'immeuble. Je tenais aussi à souligner le travail actif de notre collaboratrice Audrey dans le cadre de l'animation de ce réseau, ainsi que le travail de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) au niveau territorial et central.

Ces deux sites de compostage ont participé aux différentes expérimentations qu'on a pu mettre en place dans l'arrondissement, que ce soit sur l'apport de matière structurante ou sur les bacs en bois brûlé. Il n'y en a pas dans ces deux jardins mais je sais qu'ils ont participé sur d'autres sites. Ils ont également fait partie des événements à l'occasion de « Tous au compost » au printemps et de la « Fête du sol vivant » à l'automne.

Comme vous l'avez certainement vu dans la délibération ou dans la convention, le site du composteur Roquette souhaite devenir site vitrine, qui est un label attribué par le réseau Compost Citoyen. On a déjà un site vitrine dans l'arrondissement, le composteur Amelot, et il y en a seulement deux dans Paris aujourd'hui. Je soutiens cette demande pour toutes les raisons qu'on a dit, ils peuvent tout à fait y prétendre.

Je conclus avec une suggestion, celle de pouvoir assurer à l'avenir un suivi partagé de cette relation des associations avec les différents services compétents (la DEVE pour les espaces verts et la DPE pour les composteurs). On pourrait envisager un binôme d'agents composés à la fois d'agents de la DEVE et de la DPE qui puissent suivre l'activité de ces sites et au-delà, ce qui pourrait être tout à fait utile sur tous les nouveaux espaces végétalisés de l'arrondissement qui nécessitent à la fois l'intervention des agents des espaces verts mais aussi de la propreté. Un travail collaboratif de leur part me semblerait fort utile. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je ne pense pas que ça appelle de réponse donc je vous propose de passer au vote de la convention avec Solidarité Roquette. Qui est pour ? Unanimité, merci beaucoup. »

Résultat du vote - 11202522 :

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

M. le Maire : « Même vote sur la deuxième délibération pour l'association Chemins Verts ? Oui, merci beaucoup. »

Résultat du vote - 11202523 :

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL**2025 DEVE 38 – Subventions de fonctionnement (33.500 euros) à 5 associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité**

M. le Maire : « Grégory MOREAU va présenter ce projet. »

M. MOREAU : « Merci M. le Maire. L'agriculture de proximité constitue une réponse à de nombreux enjeux actuels, qu'ils soient environnementaux, sociaux ou éducatifs. La pépinière de quartier, créée en 2015 par l'association Pépins Production qui emploie aujourd'hui 11 salariés, approvisionne les écoles, les balconnières, les potagers, les jardins partagés ou encore les cuisiniers. Pépins Production est présentement lauréate de l'appel à projets Pariculteurs saison 1, notamment sur le site qui nous concerne, le poste transformateur ERDF rue Chanzy. L'association a également un site dans le 20e arrondissement.

Sur ce site rue Chanzy, l'association propose de poursuivre l'autonomisation des bénévoles pour ouvrir davantage la pépinière, en organisant pour eux 14 ateliers thématiques visant à les former. L'association propose aussi de renforcer les liens sociaux et d'accueillir des publics sensibles avec notamment deux fêtes-ouvertures. Elle propose d'organiser cinq demi-journées pour de nouvelles prises de contact avec les partenaires du quartier.

Au regard de l'intérêt que présentent ces diverses actions menées par l'association, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4000 euros au titre de l'exercice 2025 pour ce site de Chanzy, avec la signature d'une convention annuelle. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « Merci M. le Maire. Pépins Production était aussi une association qui avait été associée au projet de promenade Barbès-La Chapelle-Stalingrad, qui peut être qualifié d'échec patent. Nous considérons que quand une association n'a pas fait la démonstration de sa capacité à

bien faire, ça devrait être un principe de bonne gestion publique de ne pas la reprendre. Nous voterons donc contre. »

M. le Maire : « Y a-t-il d'autres interventions ? Je vais répondre. Pépins Production est depuis de nombreuses années sur l'emplacement dont il est question dans ce projet de délibération et a apporté la preuve de la bonne gestion de ce projet sur le transformateur Enedis, donc il y a toutes les raisons de lui faire confiance pour pouvoir poursuivre ce type d'activité. Ils sont présents depuis dix ans et que ce soit son ouverture sur le quartier, l'accueil de scolaires, sans compter évidemment la production sur le site, tout est vraiment bien géré, en tout cas dans le 11e arrondissement, sur le poste de la rue Chanzy. Que des bonnes expériences de notre côté et on peut dire qu'ils ont fait la preuve de leur efficacité sur ce site. Ce n'est pas parce qu'il y a eu un échec sur un autre projet que ça doit motiver un vote défavorable.

Alors qui vote pour ? Le groupe Paris 11 en Commun, le groupe Ecologiste du 11^e et le groupe Communiste et Citoyen. Qui vote contre ? Le groupe Changer Paris. Je ne vous ai pas convaincu, je vous invite néanmoins à aller voir sur ce transformateur le beau travail qu'ils effectuent. L'avis du Conseil d'arrondissement est néanmoins favorable au projet. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	2
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DAE 151 – Avenant de prolongation de la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation du café-restaurant Fluctuat Nec Mergitur, situé Place de la République (Centre-10^e-11^e)

M. le Maire : « Joëlle MOREL n'étant pas là, je vais rapporter la délibération. Il s'agit d'un avenant de prolongation de la convention d'occupation du domaine public du café-restaurant Fluctuat Nec Mergitur situé place de la République. C'est une situation et un projet qui sont bien identifiés. Il s'agit d'une deuxième occupation puisque la première tentative n'a pas donné les résultats espérés. La Ville a refait un appel à projets pour pouvoir renouveler et redynamiser l'occupation. En l'occurrence, il s'agit d'un projet de prolongation de 5 ans qui se fait dans un contexte difficile et avec une part d'imprévisibilité étant donné l'ensemble des activités et des occupations qui accueillent la place de la République.

Dans ce dossier de demande de prolongation, la société qui occupe actuellement cet établissement propose un nouveau plan d'amortissement qui prend compte le fait que le chiffre d'affaires n'est pas au rendez-vous espéré et c'est ce nouveau plan qui vous est présenté dans ce projet de délibération et qu'il vous est proposé d'adopter. Nelly GARNIER s'est inscrite. »

Mme GARNIER : « Merci. Comme vous l'avez dit, ce café restaurant est en difficulté d'exploitation, ce qui est un symptôme supplémentaire de la manière dont vous avez gâché cette place et les usages qu'on peut en faire. D'abord, vous l'avez gâché sur un plan écologique puisque c'était une place sur laquelle il y avait des pelouses, des fontaines, des grands arbres et maintenant il y a un îlot de chaleur. On l'a vu ce weekend, avec des températures record.

Et en termes d'usage, vous vous gargarisez des usages qu'on peut en faire. Moi, je n'y vois qu'une place offerte à la LFI pour ses manifestations. C'est la réalité. Mais bon, vous pouvez rire de la manière dont cette place est complètement dégradée du fait de ces manifestations récurrentes. Par ailleurs, je rappelle qu'en octobre 2022, grâce à l'absentéisme de votre majorité, j'avais pu faire adopter un vœu pour revégétaliser cette place. Il nous paraît compliqué de prolonger une convention d'occupation du domaine public sur une place qu'il faudra totalement repenser à partir de mars 2026, en tout cas nous nous y emploierons. Nous voterons donc contre. »

M. le Maire : « Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je trouve dommage que vous tiriez prétexte de votre opposition politique à notre conception de Paris – qui certes n'est pas la même que la vôtre mais les Parisiens ont choisi – pour pénaliser un café-restaurant qui est là pour animer cette place de façon positive avec une jolie terrasse devant le miroir d'eau. Ce devrait être un projet qui nous rassemble mais vous tirez prétexte de cette opposition politique avec notre conception différente de la ville. Il est certain que nous n'allons pas remettre les voitures qui, à vous entendre, sont de très bons instruments pour lutter contre les îlots de chaleur urbain, c'est assez curieux comme conception. Il faut quand même se rappeler ce qu'était la place de la République avant ce réaménagement et voir ce qu'elle est aujourd'hui. C'est une place républicaine, elle est ouverte aux manifestations d'expression, qu'elle soit politique, associative ou culturelle. On l'a vu encore ce week-end. Je trouve cela un petit peu dommage que vous tiriez profit de cette opposition politique pour pénaliser ce commerce, mais ça ne me surprend pas plus que cela. Chloé SAGASPE avait demandé la parole. »

Mme SAGASPE : « Merci M. le Maire. Je me permets de répondre puisque les Verts sont interpellés directement. D'abord, nous sommes les Ecologistes maintenant et non pas les Verts mais ce n'est pas grave.

On a eu maintes fois ce débat sur la place de la République. Certes, elle est trop minérale, sauf que si on regarde les études de faisabilité dans le détail – et ça a déjà été expliqué notamment par Christophe NAJDOVSKI en Conseil de Paris, si vous écoutiez ce qu'il dit – on sait que malheureusement il y a en-dessous des réseaux importants de métro qui ne permettent pas de pouvoir planter autant qu'on voudrait. C'est effectivement un lieu de manifestation, un lieu de passage, un lieu où il y a un skatepark, un lieu de multiples usages et qui malheureusement ne nous permet pas de végétaliser autant qu'on aurait voulu cette place.

En revanche, avec Dan LERT, nous avons installé très récemment un brumisateur parce que nous sommes sensibles à l'effet d'îlot de chaleur. Vous avez raison là-dessus puisque c'est effectivement une place minérale qui attire la chaleur. Mais toutes les études montrent que ce n'est malheureusement pas possible de faire mieux que ce qu'on a pu faire, à part planter deux trois arbres mais qui risqueraient éventuellement de mourir car on sait très bien la présence d'un tel réseau de métro sous la place risque de faire mourir l'arbre beaucoup plus vite qu'il n'est prévu, comme c'est le cas sur le parvis de l'Hôtel de Ville. On a revu à la baisse le nombre d'arbres plantés puisqu'il y avait des endroits où ce n'était pas possible avec le raccordement du métro.

Je veux bien que vous racontiez n'importe quoi mais c'est juste une attaque contre LFI. C'est un lieu de manifestation pour l'ensemble des syndicats, des partis politiques et des associations. C'est un lieu à multi-usage et malheureusement on ne peut pas faire des grands projets de forêt urbaine partout. »

M. le Maire : « Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « J'ai l'impression que Mme GARNIER ignore ce qui s'est passé sur la place de la République le 4 septembre 1958. Ce jour-là, un certain Général de Gaulle, qui venait d'arriver au pouvoir à la suite d'un coup d'état militaire en Algérie, a présenté la nouvelle Constitution écrite sans assemblée constituante – ce qui est une première dans l'Histoire de France – et soumise au vote des Français quelques semaines plus tard. Je crois qu'il est celui qui a inauguré le caractère politique de cette place. Je trouve donc un peu bizarre de votre part de réprouver cette utilisation de la place de la République comme lieu d'expression politique puisque c'est un courant politique dont vous vous réclamez encore de temps en temps qui a créé cet usage à cet endroit. Par ailleurs, j'espère que vous ne remettez pas en cause le droit de manifestation dans notre pays, qui est un droit constitutionnel très important. »

Mme GARNIER : « Je me permets juste d'ajouter qu'à l'époque il n'y avait pas les mêmes dégradations que nous avons aujourd'hui et j'aimerais que vous adoptiez la même position que le Maire de Paris Centre qui condamne très fortement les dégradations faites sur la place de la République et notamment les tags antisémites. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Comme je le disais, vous avez déporté le débat sur un sujet qui n'est pas le sujet de cette délibération puisqu'il s'agit ici de donner une prolongation de convention d'occupation par le café Fluctuat Nec Mergitur, qui se retrouve bien malgré lui la victime collatérale de votre positionnement que je qualifierais de politicien sur ce dossier. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Je voulais aussi qualifier le caractère LFIste du Général de Gaulle mais mon collègue TIBERTI m'a devancé. Et juste pour rappel, ayant suivi ce projet à l'époque, je peux indiquer qu'il y a quand même eu une augmentation d'environ 30% des plantations d'arbres sur l'ensemble de la place après le réaménagement, on sait que pour lutter contre le réchauffement climatique, ce sont les arbres qui sont efficaces. Merci. »

M. le Maire : « Absolument, merci pour cet utile rappel. Nous allons procéder au vote maintenant que tout le monde a donné sa position. Qui est pour ? Le groupe Paris 11 en Commun, le groupe Ecologiste du 11^e et le groupe Communiste et Citoyen. Qui vote contre ? Le groupe Changer Paris. L'avis du Conseil est donc favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	2
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DDCT 108 – Subventions (75.750 euros) à 18 associations pour le financement de 23 projets dans les quartiers Politique de la Ville du 11e arrondissement (2e enveloppe EDL11)

M. le Maire : « Christophe HARNOIS va présenter ce projet. »

M. HARNOIS : « En février, le Conseil de Paris a voté une première enveloppe pour la réalisation d'un projet en faveur des habitants du quartier prioritaire du 11e arrondissement dans le cadre des objectifs du Contrat de Ville. Il est proposé de voter une deuxième enveloppe pour

un montant de 75.750 € afin de permettre la réalisation de 23 projets. Les projets qui sont soutenus portent notamment sur l'apprentissage du français et la valorisation du plurilinguisme, le goût de la lecture pour tous, le travail sur les liens famille école, le soutien psychologique individuel et aussi d'autres actions spécifiques à destination notamment des jeunes et des seniors.

Vous avez dans cette délibération la liste de l'ensemble des associations, elle est longue donc je ne vais pas toutes les citer, vous en avez déjà pris connaissance. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN s'est inscrit. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Nous nous sommes déjà exprimés sur le principe des votes paquets dans les délibérations, mais quand on regarde le détail sur ce projet 2025 DDCT 108, on fait quelques découvertes notamment celle de Transonore, que je ne connaissais pas du tout. Alors je suis allé me renseigner, on fait notre devoir, on ne signe pas à l'aveugle. Je suis allé regarder la ligne éditoriale de l'association, elle est quand même complètement orientée à l'extrême-gauche : on est sur de la décroissance, de la yourte, du tiers-lieu et, je cite, de l'écologie décoloniale. Je ne connaissais pas et je n'ai toujours pas compris à la fin de la lecture de l'article. Je suis aussi allé voir la rédaction, il y a un peu de tout : il y a des journalistes professionnels et des militants d'extrême-gauche, soutiens entre autres d'Anasse KAZIB qui est actuellement devant le tribunal pour apologie du terrorisme. Il y a aussi Thomas PORTES, député La France Insoumise, peut-être un copain d'Emmanuel GRÉGOIRE, Rokhaya DIALLO qu'on ne présente plus etc. Je vous épargne la liste à la Prévert. »

Il ne s'agit pas d'interdire à des associations ou à des journalistes d'avoir une opinion politique, on est encore dans un pays libre et chacun a le droit de ses opinions. Mais l'argent public s'accompagne quand même de règles, nous ne sommes pas là pour subventionner le militantisme. Dès lors, les Parisiens n'ont pas à payer les lubies de vos amis LFIstes. Autant leur envoyer le chèque directement, on gagnera du temps et on économisera un peu notre salive. Donc nous voterons contre cette délibération. »

M. le Maire : « Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non, je redonne la parole à Christophe HARNOIS. »

M. HARNOIS : « L'association que vous citez a des partenaires institutionnels donc ce n'est pas une association qui travaille de façon isolée. Malheureusement, j'ai l'impression ce soir encore que les mots que vous utilisez pour parler de cette association condamnent les autres en même temps puisque ce sont quand même 23 projets qui sont présentés dans cette délibération. Vous focalisez sur cette association, vous focalisez sur des opinions politiques et je trouve qu'il y a là une atteinte à la liberté d'expression. Je ne trouve pas ça normal et c'est grave de tenir de tels propos sur cette association. Il est dommage que vous abordiez cette délibération sous l'angle d'une seule association. Je ne vous rejoindrai pas dans les propos que vous avez tenus. Vous n'avez pas parlé des autres associations qui participent à ce projet et c'est bien dommage. Mais vous avez cette habitude de taper à chaque fois sur l'ensemble du tissu associatif en fait. Je n'ajouterai pas grand-chose puisqu'on s'est déjà exprimé à ce sujet à plusieurs reprises. Merci. »

M. le Maire : « Chloé SAGASPE. »

Mme SAGASPE : « J'ai regardé rapidement les partenaires, parmi eux il y a le Ministère de l'Education Nationale et la Préfecture. Sont-ils trop gauchistes pour vous ? Simple question. »

M. le Maire : « Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Première petite précision pour rassurer notre collègue Christophe HARNOIS : je parlais évidemment d'un vote disjoint sur cette association, on n'a rien à dire sur toutes les autres.

Quant à l'atteinte à la liberté d'expression, je reprends mon texte, il ne s'agit pas d'interdire d'avoir une opinion politique, c'est justement la définition de la liberté d'expression. On parle de votre utilisation, qui est parfois plus que discutable, de l'argent public. »

M. le Maire : « Peut-être pouvons-nous faire la distinction entre ce qui sont des prises de position de conseils d'administration, de structures dirigeantes d'associations qui peuvent avoir un agenda politique, et c'est tout à fait légitime, et ce que nous subventionnons ici. Evidemment, la Ville ne subventionne pas une activité politique, nous subventionnons des ateliers qui sont mis en place pour les personnes fragilisées qui apprennent le français. Ce sont donc des ateliers qui favorisent la pratique du français et l'insertion par la découverte des métiers, notamment de la transition écologique, et la connaissance des opportunités qu'il représente.

Même si l'Etat est partenaire de cette association, l'Etat se désengage de la Politique de la Ville, grâce à laquelle des associations font de l'apprentissage du français et apportent aux personnes venant sur notre territoire la première brique vers l'insertion sociale, professionnelle, culturelle. Face à ce désengagement, on a des structures comme ces associations qui pallient les défaillances de l'Etat avec trois francs six sous. Donc il faut plutôt considérer que c'est une chance d'avoir ce type d'atelier que les fustiger encore une fois par des positionnements purement politiques. Nous serons ravis de soutenir cette association ainsi que l'ensemble des 17 autres qui sont dans ce projet de délibération.

On va faire un vote disjoint, en commençant avec la Régie de quartier et avec les déports de Joëlle MOREL, Jean-Pierre CORSIA, Sofiane KADDOUR-BEY, Dominique KIELEMOËS et Delphine TERLIZZI. Qui est pour ? Unanimité, merci. »

Résultat du vote – Régie de quartier Fontaine au Roi :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 23			
Abstentions	0	NPPV	5
POUR	23	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

M. le Maire : « Sur la subvention à Transonore, qui est pour ? Le groupe Paris 11 en Commun, le groupe Ecologiste du 11^e et le groupe Communiste et Citoyen. Qui vote contre ? Le groupe Changer Paris. »

Résultat du vote - Transonore :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	2
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

M. le Maire : « Enfin, sur le reste des subventions, qui est pour ? Unanimité, merci beaucoup. Donc sur l'ensemble de cette délibération, l'avis du Conseil est favorable. »

Résultat du vote - Autres :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DPMP 4 – Subventions (50.500 euros) et conventions avec 23 structures dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance dans les quartiers populaires et de la Politique de la Ville

M. le Maire : « Il s'agit de subventions dans le cadre de la Politique de la Ville et de la prévention de la délinquance dans les quartiers populaires. Nour DURAND-RAUCHER. »

M. DURAND-RAUCHER : « On le sait, malheureusement le quartier Politique de la Ville à Belleville se réduit et la Ville fait un effort pour les quartiers prioritaires avec le Pacte pour les quartiers populaires qui nous permet de pallier le désengagement de l'Etat dans le quartier du Bas-Belleville grâce à des associations qui œuvrent en cœur de quartier et qui permettent de faire de la prévention et d'améliorer la vie dans nos quartiers. Dans cette délibération, il y a l'APSAJ (Association de Prévention Spécialisée et d'Accompagnements des Jeunes), le Picoulet, Tatane, la Manufacture Chanson pour le 11e arrondissement. Elles font des interventions en cœur de quartier et elles nous aideront à animer l'été sur le Bas-Belleville pour permettre aux jeunes qui ne partent pas en vacances d'avoir une occupation positive. Par exemple, le projet Citizen Foot de Tatane leur donnera la possibilité d'avoir des actions citoyennes qui apprennent, par la pratique du sport, à revoir les règles, à se réinventer, à apporter de la créativité et avec des personnes qui suivent nos jeunes depuis maintenant bien longtemps. Nous sommes donc ravis de voir que, avec quelques milliers d'euros, nous arrivons à animer nos quartiers avec des associations très volontaires qui nous permettent d'avoir des issues positives pour beaucoup car, on le sait, si on laisse trop les jeunes dans un enclavement, alors qu'il y a déjà une capacité à s'identifier très fort à son quartier, et qu'on n'offre pas de perspectives, il y aura un risque de décrochage. Je félicite donc le travail de ces associations au quotidien.

Par contre, je m'inquiète des dérives d'un Ministère de l'Intérieur qui aujourd'hui veut aller toujours plus vers le sécuritaire et mettre toujours plus de moyens sur le sécuritaire, mais au détriment de la prévention, alors qu'on sait que ce qui marche dans le long terme, c'est quand même la prévention. Mais je nous appelle à voter pour cette délibération qui nous permet d'améliorer la vie dans nos quartiers. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nelly GARNIER a demandé la parole. »

Mme GARNIER : « Merci. Je sais d'avance que je ne vais pas vous convaincre, mais effectivement nous sommes sur un niveau de délinquance qui est effrayant à Paris, notamment chez les jeunes. Je rappelle les chiffres dans le cas des agressions au couteau sur l'année scolaire 2023-2024 : 74 agressions à l'arme blanche dans les collèges, 38 dans les lycées, 18 dans les écoles primaires. On ne pensait même pas qu'il était possible d'en avoir dans les écoles primaires. On a

aussi des rixes avec des tirs d'armes à feu. On était très contents de voir que votre réponse à cela, au dernier Conseil de Paris, c'était de financer des ateliers buvettes-guinguette anti-gaspi. Ici il s'agit de tournois d'e-sport. Je crois qu'aucune étude atteste des bienfaits de la PS5 en matière de prévention de la délinquance. Après, on peut effectivement se réjouir d'avoir un Ministre de l'Intérieur qui est lucide sur la réalité de la violence qui s'exprime dans nos rues. On aimerait qu'on ait la même lucidité au niveau de la Ville de Paris, mais jusqu'à présent ce n'est pas le cas, donc nous voterons contre. »

M. le Maire : « C'est un festival de délicatesse et de subtilité ce soir. Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent prendre la parole ? Nour. »

M. DURAND-RAUCHER : « Le problème des violences au couteau entre jeunes est un problème qui nous préoccupe terriblement. Evidemment, chaque blessé parmi nos enfants nous préoccupe au maximum. Vous parliez de violences avec armes à feu, mais cela ne concerne pas encore le 11e arrondissement, en tout cas pas récemment et c'est heureux. Cela ne veut pas dire que ça ne nous préoccupe pas et que nous ne sommes pas inquiets à chaque instant.

Pour autant, je ne vois absolument pas le rapport avec cette délibération. On ne peut pas tout résumer à la violence à coups de couteau et à coups de pistolet. En fait, l'éventail de la sécurité va de l'éducatif culturel jusqu'à la sanction. Il faut évidemment être ferme avec les personnes les plus dangereuses, mais on n'est pas dans votre vision de politique caricaturale qui considère que faire de la prévention en cœur de quartier, c'est permettre à des jeunes de jouer à la PS5. Ce n'est absolument pas le cas pour aucune des quatre associations dont nous parlons.

En fait, on voit que votre proposition sécuritaire ne marchera pas dans le réel. D'ailleurs, les maires de Droite, y compris en Seine-Saint-Denis, ne procèdent pas ainsi parce qu'ils connaissent un peu mieux leur terrain et qu'ils savent ce qu'il faut faire. On sait que les Maires des 15e et 17e arrondissements célèbrent ce genre de délibération parce qu'ils savent l'implication des associations en cœur de quartier. Quant à la buvette guinguette, je suis désolé mais vous êtes hors sol, ça n'a rien à voir avec ce qu'on soutient dans le 11e arrondissement sur les budgets de prévention.

Donc je ne comprends pas votre vote défavorable. Je pense que les gens de ces quartiers seront très intéressés de savoir que les occupations positives de l'espace public ne vous intéressent pas et vous préférez voter contre. »

M. le Maire : « Absolument. Vous voulez reprendre la parole ? Non. Nous sommes radicalement opposés, ça ne surprendra personne. Je ne peux qu'abonder ce que vient de dire Nour DURAND-RAUCHER. La politique de prévention qu'on a mise en place depuis un certain nombre d'années produit des résultats, mais ce sont des résultats à bas bruit parce que la prévention permet d'éviter des crises et des drames. Ce n'est évidemment pas un filet absolu mais notre conception de cette politique, c'est de considérer qu'il s'agit d'une obligation morale de d'abord donner la chance à des jeunes qui sont sur la mauvaise pente de s'amender, pour éviter qu'ils franchissent le pas de la délinquance. C'est tout l'objet de ce travail, qui est un travail tout en subtilité – à la différence de votre intervention – et qui permet d'apaiser les quartiers fortement.

Je peux vous garantir que à chaque fois que la Droite a coupé les crédits de prévention, ça s'est payé directement dans les quartiers. Si c'est cela que vous voulez, c'est vraiment pousser au crime. Chacun assumera sa position et sa politique.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Le groupe Paris 11 en Commun, le groupe Ecologiste du 11^e et le groupe Communiste et Citoyen. Qui vote contre ? Le groupe Changer Paris. L'avis est donc favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DVD 49 – Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache - Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires

M. le Maire : « Luc LEBON va présenter la délibération pour des conventions d'occupation du domaine public avec les attributaires qui exploitent des vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache, c'est-à-dire hors Vélib'. »

M. LEBON : « Depuis un certain nombre d'années, on a vu se développer dans nos villes ces offres de vélo en libre-service sans attache, dit en « free floating », qui rencontrent un véritable succès auprès des Parisiens et Parisiennes. Heureusement, la loi d'orientation des mobilités a permis aux municipalités d'intervenir et d'organiser cette exploitation qui était un peu anarchique au début. Donc on peut maintenant demander aux opérateurs des redevances d'occupation de l'espace public et surtout, on peut limiter le nombre d'opérateurs qui opèrent dans une ville pour ne pas trop charger l'espace public qui est une denrée rare et très sollicitée à Paris.

À partir du moment où on avait une demande d'opérateur qui faisait excéder le nombre qu'on souhaite voir opérer à Paris (c'est-à-dire 3), il a fallu lancer une procédure de sélection sous la forme d'un appel à candidatures, avec une stratégie un peu revue et des conditions d'exploitation visant à améliorer l'insertion et les pratiques de ces vélos en ville. On peut s'apercevoir qu'au fil du temps, l'utilisation de ces vélos, qui donnait lieu à des stationnements très anarchiques, s'est quand même beaucoup mieux organisée, ils encombrant beaucoup moins les trottoirs et sont rangés beaucoup plus sur des places dédiées. D'ailleurs, cela fait partie des préconisations imposées aux opérateurs.

Un certain nombre de critères et de grands objectifs ont été définis dans le cadre de cet appel à candidatures qui visait à

- limiter le nombre d'opérateurs,
- limiter le nombre de vélos sur l'espace public, mais tout en répondant à l'usage important des Parisiens,
- encourager les opérateurs à développer une politique de prévention du risque routier et de respect du code de la route,
- encourager les opérateurs à s'orienter vers des modèles plus accessibles et plus respectueux de l'environnement,
- garantir un déploiement équilibré et mieux partagé de l'offre de stationnement pour les vélos sur l'espace public,

- donner de la visibilité et des perspectives stables aux opérateurs.

À l'issue de l'analyse des offres, trois candidats ont été retenus : Lime, Dott et VOI Technology. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « Merci. Je commencerai par dire que nous n'avons rien contre les opérateurs en tant que tel, notamment parce qu'il faut bien absorber la demande après la manière dont vous avez réussi à tuer le dispositif Vélib' qui était pourtant un succès à ses débuts et dont j'ai été une utilisatrice assidue jusqu'à ce que je ne puisse plus.

Pour nous, le problème qui est un peu l'angle mort du sujet des opérateurs, c'est la responsabilité de l'utilisateur et notamment le soir du match PSG-Milan. J'ai pu assister sur la place de la Bastille à des formes de rodéo urbain à vélo alors même qu'il y avait énormément de piétons, ce qui créait à la fois un climat anxiogène pour les piétons mais aussi un certain nombre d'accidents dont on n'a pas forcément fait écho parce qu'ils n'ont pas généré des morts ou des blessés graves, mais en tout cas on voyait que ça tombait de toutes parts. Il nous semble donc que l'immatriculation de ces vélos devrait être la norme et qu'il faudrait engager un travail sérieux et resserré avec ces opérateurs pour qu'ils s'associent à la problématique de la sécurité routière et du contrôle des usages. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

Puis je profite d'avoir la parole en tant que cycliste depuis très nombreuses années pour vous dire que je suis venue à ce Conseil d'arrondissement en roulant sur des tapis de verre brisé, ce qui est à la fois un enjeu de sécurité mais aussi un coût pour tous les pneus qu'il faudra changer ce soir. Le fait qu'il n'y ait toujours pas eu un nettoyage des pistes cyclables 48h après la Fête de la musique n'est pas un très bon signal pour une ville qui s'autoproclame amie des vélos. Je me permets de le signaler à l'occasion de cette délibération. »

M. le Maire : « Encore une intervention en nuance. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Nour DURAND-RAUCHER. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci. Je vais réagir sur deux aspects. D'abord, Vélib' a effectivement connu des difficultés, mais on a vu que suite au fait d'avoir fait les stations Vélib géantes lors des Jeux Olympiques, on a retrouvé un regain important d'utilisateurs de Vélib. Donc Vélib est plutôt dans un état d'amélioration et on voit de plus en plus d'utilisateurs aujourd'hui par rapport aux années précédentes.

Et d'autre part, je vais vous étonner, je vous rejoins sur un autre point. Je me suis inquiété également pendant d'autres célébrations récentes, avant la fête de la musique, comme la victoire du Paris-Saint-Germain. Voir des adolescents s'entasser à plusieurs sur un vélo, c'est inquiétant et les accidents graves ont heureusement été évités mais nous en sommes inquiets. Pour autant, je ne crois pas que l'immatriculation aurait changé grand-chose à des adolescents qui font la fête, débordent et se mettent en danger. La réalité, c'est qu'il faut éviter la mise en danger de nos adolescents et je vous rejoins sur ce point. Nous lutterons évidemment contre le fait que des gens aient des conduites qui, je le rappelle, sont illégales. »

M. le Maire : « Merci. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Puisque l'opposition raconte sa vie, je veux bien que soit écrit au procès-verbal le fait que je vais au travail tous les matins, je rentre du travail tous les soirs

en Vélib'. Je suis abonné régulier depuis 2007 et je tiens à disposition le détail de mes trajets Vélib' depuis cette date-là. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette utile précision. Peut-être faut-il rappeler que, avec 390.000 abonnés ces dernières années, Vélib' n'a jamais eu autant d'abonnés, et que le 11e est l'arrondissement dans lequel les Vélib' sont les plus utilisés. Après le changement de gestionnaire, il y a eu quelques difficultés, mais pour un service aussi important c'était prévisible. Maintenant, ces difficultés ont été non seulement résorbées mais aussi, avec les chiffres que je vous indiquais, dépassées. Je ne connais pas le nombre exact de locations mais il a dépassé les 400 millions de locations. Autant dire que, depuis la création de Vélib', les Parisiennes et Parisiens s'en sont saisis massivement, et effectivement l'été dernier, il y a eu un pic absolu de locations par les usagers de notre ville, pas uniquement des Parisiennes et Parisiens, grâce aux stations géantes déployées au moment des Jeux Olympiques. C'est un service qui sait s'adapter aux besoins. Il peut toujours progresser, ça c'est évident, mais je ne souhaitais pas laisser passer cette pique un peu gratuite sur Vélib'. Je ne la comprends pas quand on voit le nombre d'usagers parisiennes et parisiens. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Je suis entièrement d'accord, Vélib' a connu des difficultés mais le nombre d'abonnés et le taux de satisfaction ont bien augmenté, donc même si les choses sont toujours perfectibles, les usagers plébiscitent toujours ce service qui est vraiment très utilisé.

Concernant le reste, la perfection n'est pas de ce monde mais ces appels d'offre visent à améliorer et à réguler le fonctionnement de ces vélos en libre-service. Dans les critères qui ont été soumis et proposés par les opérateurs, il y a des dimensions visant à mieux s'assurer de l'identité de la personne qui loue le vélo et de l'âge minimal requis. Ce sont des procédures qui ont été mises en œuvre mais on peut toujours faire mieux.

Concernant les vélos, dans le contexte du déploiement du réseau cycliste massif dans Paris, on peut quand même observer que certains comportements qui étaient très courants auparavant, comme les circulations sur les trottoirs, ont beaucoup régressé. Donc il faut continuer à adapter la ville pour les vélos. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Quant aux trois autres gestionnaires, leur nombre de locations est vraiment dans l'épaisseur du trait par rapport au nombre de locations de Vélib'.

Qui vote pour ? Le groupe Paris 11 en Commun, le groupe Ecologiste du 11^e et le groupe Communiste et Citoyen. Le groupe Changer Paris vote contre ? Abstention de l'opposition. L'avis est donc favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DLH 128 – Réalisation au 154 rue de Charonne (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 38 logements sociaux (13 PLA I - 13 PLUS - 12 PLS) par Paris Habitat - Subvention (3.973.960 euros)

M. le Maire : « Adrien TIBERTI va nous présenter la réalisation au 154 rue de Charonne d'un programme d'acquisition-amélioration de 38 logements sociaux. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je vais vous présenter rapidement la délibération. Cet immeuble du 154 rue de Charonne appartient depuis très longtemps à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP). Cet immeuble a toujours été géré en régie directe par l'AP-HP et ils l'ont géré de la même façon dont ils gèrent leur parc privé en régie directe, c'est-à-dire mal, au point que cet immeuble de faubourg est désormais en mauvais état et que l'AP-HP n'a pas fait d'attributions de logement dans l'immeuble ces cinq dernières années. Le coût de rénovation est tel – les compétences de l'AP-HP ne sont pas dans ce domaine visiblement – que l'AP-HP a décidé de vendre l'immeuble.

La Ville a missionné un de ses bailleurs, Paris Habitat, pour discuter avec l'AP-HP et Paris Habitat rachète donc l'immeuble pour une certaine somme, qui va devoir être complétée par une somme importante qu'on va devoir déboursier, pour engager la rénovation de l'immeuble. Ce sera une rénovation importante parce que certains logements sont vides et étayés.

Tout ça va prendre un peu de temps, mais à l'issue des travaux nous aurons relogé provisoirement ou définitivement les locataires actuels, qui sont donc sortis de la précarité créée par la vente par l'AP-HP ou par le fait qu'ils ne faisaient plus partie des personnels de l'AP-HP, comme les retraités. Nous allons donc améliorer considérablement l'habitat à cette adresse puisqu'il est dégradé et qu'il ne répond pas, et de très loin, aux normes climatiques et que nous allons ainsi produire 38 logements sociaux.

Il y a actuellement 39 logements, on descendra à 38 par une légère restructuration. Le passé faubourien de cet immeuble fait qu'il y a des logements qui sont trop petits pour être décents désormais. Parmi les 38 logements sociaux, une moitié seulement sont occupés aujourd'hui, mais à terme ils le seront tous.

C'est une bonne nouvelle, le parc social s'agrandit, le parc d'habitat du 11e arrondissement, au sens large, s'améliore et les locataires actuels vont pouvoir être sauvés d'une certaine façon parce qu'en étant agents ou retraités de l'AP-HP, ils n'ont certainement pas les moyens de se reloger dans le parc privé. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Vous avez entendu comme moi notre collègue TIBERTI nous dire tout le bien qu'il y a à penser de la gestion bâtiminaire menée par l'AP-HP. Ah si seulement la présidente du conseil de surveillance de l'AP-HP était parmi nous... Mais elle est peut-être dans l'avion.

Je ne doute pas que notre collègue TIBERTI a préparé en réponse à la mienne une intervention du style « ah la Droite, toujours une excuse pour voter contre les logements sociaux » et bien, je m'excuse par avance, je vais le décevoir car on va voter cette délibération. On va même voter les deux. C'est tellement rare ce genre de programme. On est parfaitement d'accord sur l'état épouvantable de l'immeuble et on l'a dit maintes fois dans ce Conseil : à partir du moment où la Ville va devoir investir des millions pour remettre un immeuble en état, il est normal qu'elle en récupère la maîtrise foncière. 16 logements sur 38 remis à disposition, ce qui est énorme, évidemment l'action de la Ville mérite d'être soulignée. Le programme est équilibré : 13 PLAI, 13 PLUS, 12 PLS, et même dans la délibération suivante il y a 13 PLI. Donc franchement et c'est

pour ça qu'on s'est inscrit, on votera sur ces deux délibérations avec enthousiasme et on vous tire notre chapeau. »

M. le Maire : « Merci. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Pour dire que je n'approuve pas la dérive démagogique dans laquelle vous semblez être embarqué par rapport à la remarque que vous faites concernant la Maire de Paris. Elle est effectivement ès qualités présidente du conseil de surveillance des hôpitaux publics parisiens, comme tout maire préside le conseil de surveillance. Présider un conseil de surveillance ne donne aucun pouvoir. C'est une administration de l'Etat. Vous le savez, donc vous pourriez éviter ce genre de remarque démagogique.

Sur la remarque que vous faites concernant les programmes équilibrés, c'est un débat qu'on a déjà eu, mais attachons-nous au sens des mots. Équilibré au sens strict, effectivement il y a à peu près autant de chacune des trois catégories de financement. Mais si on prend la structure de la demande – je ne vous parle pas de la demande en général, je vous parle des habitants du 11e arrondissement qui ont à l'heure actuelle une demande de logement social en cours –, plus de 60% des demandeurs relèvent des plafonds PLAI. Donc du point de vue de la demande, cette opération n'est pas équilibrée. Je pense que la répartition programmée s'explique par les besoins de financement. Vu l'état de l'immeuble, les travaux vont être importants et le bailleur fait des calculs économiques liés aux coûts prévus, et évidemment des loyers PLS qui sont plus importants vont permettre d'équilibrer les opérations. Et cela dans un contexte où les bailleurs sociaux sont rackettés chaque année depuis 2017 par l'Etat.

Quant à votre obsession d'un équilibre numérique qui ne correspond pas à la réalité de la demande, elle traduit simplement votre haine des pauvres, que l'on a pu relever à de nombreuses reprises.

Quant à l'autre opération, puisque vous y faites allusion, nous votons dans la délibération suivante (2025 DLH 146), le conventionnement et la subvention pour le programme de création de 14 logements sociaux supplémentaires et 13 intermédiaires. Un rapide historique de l'adresse : il s'agissait d'un garage Peugeot et en 2014, lors d'une modification du précédent PLU, sous l'impulsion du Maire et de son élu délégué à l'urbanisme, nous avons travaillé et avons posé comme principe politique que les garages avaient vocation à disparaître dans cet arrondissement et étaient donc idéaux pour constituer des réserves de logement social. Donc, en 2014, tous les garages automobiles de l'arrondissement se sont vus marqué d'une pastille bleue « logement social ». En l'occurrence, il y avait 60% de logements sociaux.

La parcelle a été rachetée par l'établissement public foncier régional d'Ile-de-France à une époque où la Droite régionale s'intéressait encore au logement social. Elle ne s'y intéresse plus du tout, elle a supprimé tous les budgets. Ces gens-là considèrent que le logement doit être laissé aux capitalistes. Dont acte. L'établissement régional a acheté la parcelle, l'a vendue au bailleur privé Batigère Habitat, qui est historiquement le bailleur de l'industrie sidérurgique. Il avait confié 40% de l'opération à un promoteur privé. Pour des raisons qui m'échappent, le promoteur privé n'a pas réussi à commercialiser le logement, donc Batigère a récemment décidé de racheter la part qu'il n'avait pas pour faire ce qu'il sait faire, du logement social, et en l'occurrence un peu le logement intermédiaire, d'où ces logements sociaux supplémentaires. Ces logements ont un avantage fou, ils sont neufs et construits, alors qu'au moment où on subventionne des opérations neuves, généralement on dit rendez-vous dans deux ans, le temps des travaux, pour faire les attributions. Là ce n'est pas du tout le cas, l'immeuble est neuf et on va l'inaugurer bientôt. Dans l'autre partie qui a été pensée comme du logement social dès le début, les logements ont été

attribués – M. MARTIN, vous étiez présent en commission d'attribution pour la part de la Mairie du 11e – et là on a 14 logements sociaux supplémentaires plus 13 intermédiaires. Bon, le bailleur a choisi tout seul évidemment, il est propriétaire, il fait ce qu'il veut. Vous avez bien en tête le fait qu'ici, c'est évidemment l'équation financière qui entre complètement en jeu, mais toujours est-il qu'il y a du logement social supplémentaire et qu'on en est très content, qu'on accompagne le bailleur et qu'il y aura à cette adresse 100% de logements sociaux et intermédiaires, et que c'est une très bonne nouvelle. »

M. le Maire : « Et inespérée. Je vous propose de passer au vote. Sur la délibération 2025 DLH 128, qui est pour ? Unanimité, merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DFPE 19 – Subvention (249.726 euros) et avenant n°1 avec l'association Institutions Ganone Yad (4e) pour la crèche collective située 145 rue Saint Maur (11^e)

2025 DFPE 20 – Subvention (219.604 euros) et avenant n°1 avec l'association Ozar Hatorah Paris 11 Crèche, pour la crèche collective située 40 rue de l'Orillon (11^e)

M. le Maire : « On va faire une présentation groupée des deux projets de délibérations qui concernent des subventions aux associations Ganone Yad et Ozar Hatorah pour des crèches collectives petite enfance. Patrick BLOCHE va rapporter. »

M. BLOCHE : « Je vais être rapide parce que nous avons cette discussion tous les ans et parce que les deux établissements qui font l'objet des deux projets de délibération sont des associations bien connues, qu'il s'agisse de Ganone Yad pour la crèche collective située 145 rue Saint Maur ou de l'association Ozar Hatorah pour la crèche collective située 40 rue de l'Orillon.

La Ville de Paris est liée avec ces deux associations par une convention qui prendra fin le 31 décembre 2027 et cette convention insiste sur l'accueil des enfants tous les jours de la semaine – je dis bien tous les jours de la semaine –, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la Mairie d'arrondissement et sur l'engagement de l'association à optimiser les taux d'occupation et de fréquentation. Il y a évidemment d'autres obligations en matière d'hygiène, de sécurité et de respect du principe de laïcité.

Le projet de délibération 2025 DFPE 19 propose un avenant n°1 à cette convention pour fixer le montant de la subvention que nous allons verser à l'association Ganone Yad pour l'année 2025, à savoir 249.726 euros. Pour l'association Ozar Hatorah, c'est également un avenant n°1 qui fixe le versement d'une subvention municipale à hauteur de 219.604 euros.

Comme vous le savez depuis déjà un bon nombre d'années, nous effectuons des contrôles très réguliers et inopinés. Les rapports que j'ai eu sur le contrôle qui a été effectué dans ces deux

établissements a amené la DFPE à présenter ces projets de délibération à l'approbation du Conseil de Paris. Les rapports indiquent qu'il peut y avoir des améliorations à effectuer, mais ces deux associations respectent les principes essentiels.

Je sais qu'il y a des positionnements qui sont anciens et je ne ferai pas changer l'avis de certains de nos collègues, mais il me revenait de rapporter ces deux projets de délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Mon intervention est classique et attendue puisque nous considérons que ces deux établissements contreviennent au principe de laïcité. Au-delà des échanges de fond que nous pouvons avoir, nous avons été informés d'une inspection de la Caisse d'Allocation Familiale de Paris, un organisme qui ne dépend pas de la Ville, qui laisse apparaître qu'évidemment... Enfin, je dis évidemment parce que c'est mon point de vue, mais en l'occurrence ce jour-là, cette année, un certain nombre d'éléments qui contreviennent manifestement à la laïcité, exprimant très clairement une opinion religieuse, étaient présents dans la crèche et même un peu partout dans la crèche.

Suite à cette première alerte de la CAF, les services de la Ville ont eux aussi inspecté la crèche et les services de la Ville eux aussi considèrent que ça ne va pas très bien du point de vue de la laïcité, ainsi que d'autres problèmes qui ne relèvent pas de la laïcité comme le taux d'encadrement. C'est un problème que l'on retrouve dans beaucoup de crèches qui ne sont pas des crèches municipales. Mais là, M. le Maire, la barque commence à être bien chargée. Les manquements à la laïcité sont avérés et ne relèvent plus des positions de principe traditionnelles qui nous séparent, et d'après les services de la Ville, s'ajoute des manquements concernant le taux d'encadrement. Peut-être serait-il bon de renoncer désormais à cette subvention pour nous permettre de défendre avec efficacité le principe de laïcité, la santé et la sécurité des enfants. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Chloé SAGASPE. »

Mme SAGASPE : « Merci. J'irai dans le dans le sens de mon collègue Adrien TIBERTI. Vous le savez, la position des Ecologistes est évolutive, peut-être que nous sommes le seul groupe à changer de position puisque nous votons au cas par cas, établissement par établissement, selon le respect des conventionnements. En l'occurrence, et tu l'as très bien dit cher Adrien, ce n'est pas la première fois que nous constatons des problèmes dans la crèche Ganone Yad. Je rappelle qu'elle avait fait l'objet d'une mise en demeure parce qu'on avait trouvé porte close le vendredi après-midi, chose qui maintenant a évolué suite à cette mise en demeure. D'ailleurs, le bilan détaillé de la visite inopinée en fait mention.

En revanche, il y a désormais la présence d'affichages clairement religieux avec notamment la présence de portraits de fondateurs. Vous, la Droite, vous vous faites les chantres de la laïcité quand ça vous arrange apparemment puisque vous dites que vous vous renseignez avant de voter les délibérations, mais si vous lisiez attentivement les rapports, vous devriez trouver, comme nous, que c'est parfaitement anormal qu'on ne respecte pas un minimum les recommandations de l'Observatoire parisien de la laïcité dans une crèche dite confessionnelle.

En tout cas je tiens à remercier – et ça c'est une vraie nouveauté au bout de quatre ans – Patrick BLOCHE et son cabinet car c'est la première fois que j'ai enfin les rapports détaillés et très complets des visites effectuées. Peut-être a-t-il fallu que j'intervienne sur l'AFC Saint-Dominique qu'on finance et qu'on continue de financer dans le 14e arrondissement qui, je le rappelle, a des

positions anti-mariage pour tous, anti-PMA, anti-euthanasie, révélés par Mediapart, pour qu'enfin nous ayons la transparence sur ces crèches.

En tout cas, le groupe Ecologiste sera constant sur ce point : nous voterons contre Ganone Yad, et nous estimons toujours que des mezouzahs sur les portes à Ozar Hatorah sont des signes ostentatoires religieux. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « Je trouve ça quand même un peu dingue que vous vous adressiez à moi pour un sujet où vous répondez à Patrick BLOCHE. Ayez au moins la lucidité de reconnaître vos problèmes internes à votre majorité de Gauche qui est toute bancale, et de ne pas le reporter contre la Droite pour un sujet sur lequel nous n'avons pas pris la parole. Donc je vous laisse discuter entre vous. »

M. le Maire : « Mais chacun choisit ses cibles, vous n'y manquez pas d'ailleurs, chère collègue. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Visiblement on a eu les mêmes rapports de visite, puisqu'ils ont été transmis en toute transparence, mais on n'en a pas eu la même lecture. Ce n'est pas grave. Pour le fonctionnement de l'établissement et le respect des obligations conventionnelles de Ganone Yad au 145 rue Saint-Maur, il écrit noir sur blanc concernant l'ouverture le vendredi après-midi : « les derniers enfants partent aux alentours de 14h30 après le repas et la sieste, cependant la crèche reste ouverte et est organisée pour accueillir les enfants jusqu'à 18h en cas de besoin » donc cela respecte la convention avec la Ville. Que les parents ne mettent pas leurs enfants à la crèche le vendredi après-midi est un autre sujet. Et dans nos crèches municipales, il arrive régulièrement que les parents ne mettent pas leurs enfants tel ou tel jour.

Dans ce rapport, il y avait aussi – vous y avez fait référence – le fait qu'il subsistait des images pouvant être considérées comme ayant un caractère cultuel, en l'occurrence des photos des fondateurs de la crèche, ou pour être clair, des messieurs avec un chapeau et une barbe. Elles ont été immédiatement retirées lors du passage et lors du contrôle. Concernant les conditions d'hygiène et de sécurité, les locaux sont propres et rangés. Sur les aspects pédagogiques, il est noté noir sur blanc que les taux d'encadrement et de qualification sont conformes à la réglementation en vigueur, avec deux voyants verts pour ces deux conditions.

Comme quoi, les visites sont utiles. Il y a des contrôles et on rectifie le tir. Mais très sincèrement, quand on est amené à faire des contrôles dans nos crèches municipales ou dans les crèches associatives, on est amenés aussi à faire des correctifs parce que tout n'est pas forcément dans les clous. C'est tout l'intérêt des contrôles et des visites.

Au vu des éléments présentés, on peut ne pas voter pour parce qu'on considère que les crèches à caractère propre n'ont pas être financées sur de l'argent public, mais en tout cas ce ne sont pas les rapports de visite qui peuvent justifier un vote contre. »

M. le Maire : « Absolument. Et pour achever de convaincre nos collègues, il y a trois phrases qui me semblent très importantes dans ce compte-rendu :

- que la crèche participe bien à la commission d'attribution de la mairie d'arrondissement et transmet la liste des places disponibles. C'est un point qui est très important ;

- Le service a pu vérifier le respect du principe de neutralité des personnels et a constaté qu'il ne présente pas de signes religieux ostentatoires ;
- Aucune entorse au principe de mixité et d'égalité des enfants n'a été relevée dans les méthodes éducatives.

C'est quand même le fond qui est absolument essentiel.

Je pense que le Conseil est désormais pleinement informé, je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Le groupe Paris 11 en Commun et le groupe Changer Paris. Qui vote contre ? Le groupe Ecologiste du 11^e et le groupe Communiste et Citoyen. L'avis est favorable pour la subvention à Ganone Yad. »

Résultat du vote – 2025 DFPE 19 :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	22	CONTRE	8
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

M. le Maire : « Pour Ozar Hatorah, qui est pour ? Le groupe Paris 11 en Commun et le groupe Changer Paris. Qui vote contre ? Le groupe Ecologiste du 11^e. Qui s'abstient ? Le groupe Communiste et Citoyen. L'avis reste favorable, je vous en remercie. »

Résultat du vote – 2025 DFPE 20 :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 26			
Abstentions	4	NPPV	0
POUR	22	CONTRE	4
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DAC 189 – Subventions (11.000 euros) et signature de conventions avec 2 structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur

M. le Maire : « Nadine BLANCHARD pour présenter cette délibération. »

Mme BLANCHARD : « Il s'agit d'une subvention classique au Comité Métallos, une association incontournable dans le quartier Politique de la Ville, créée en 2000 pour éviter la destruction de la Maison des Métallos. Le Comité Métallo programme beaucoup d'actions hors les murs en menant des actions culturelles, artistiques et culturelles à partir d'un maillage local dynamique. Il organise une artothèque de la rue avec des prêts d'œuvres d'art, une bourse aux livres appelée le Troc de livres qui permet d'établir du lien social dans le quartier depuis 2006, des ateliers d'écriture. L'association participe aussi aux Journées du Matrimoine pour la promotion de l'héritage culturel légué par les femmes à notre société, et organise le Parcours Filles-Femmes chaque année. Nous vous proposons d'autoriser l'attribution d'une subvention de 10 000 euros au Comité Métallos. »

M. le Maire : « Merci. Nour DURAND-RAUCHER. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci beaucoup. La présentation est très complète, mais nous sommes surpris de voir que la subvention baisse alors que vous célébrez le fonctionnement du Comité Métallos. Cette subvention passe de 15.000 à 10.000 euros et nous en étonnons puisque le travail partenarial continue à être célébré, le rapprochement du Comité Métallos avec la Maison des Métallos se déroule bien en ce moment. Par ailleurs, nous savons que Le Picoulet travaille en ce moment avec le Comité Métallo aussi. Donc nous ne comprenons pas cette baisse de subvention.

Evidemment, nous voterons pour, mais nous allons défendre le fait que la subvention soit ramenée à son niveau des années précédentes car nous ne voyons pas de baisse de qualité, au contraire, dans son action. »

M. le Maire : « Si la vie était aussi simple... »

Mme BLANCHARD : « Cela fait partie effectivement des arbitrages budgétaires, il y a eu un gel avec diminution de 10%, mais ça ne remet pas en cause la qualité de l'association. »

M. le Maire : « C'est évident, la qualité de l'association ou de son travail ne sont remis en cause. Mais la situation budgétaire étant ce qu'elle est, c'est nécessaire. C'est une baisse qui frappe malheureusement beaucoup d'autres structures culturelles dont on pourrait dire exactement la même chose. Donc cette association que nous apprécions tous n'est pas particulièrement ciblée.

Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DAC 267 – Subventions (27.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 11 associations historiques

M. le Maire : « Subventions à onze associations historiques, il y a de plus en plus d'associations qui font vivre la mémoire de notre ville. Nadine BLANCHARD pour présenter la délibération. »

Mme BLANCHARD : « L'association Histoire et Mémoire du 11^e a été créée il y a trois ans. À l'instar des autres associations d'Histoire, qui sont nombreuses et pratiquement présentes dans tous les arrondissements, cette association joue un rôle très important pour transmettre, grâce à des travaux de recherche historique importants, la mémoire et le patrimoine de notre arrondissement aux jeunes générations. Elle permet de les mettre à l'honneur grâce à l'organisation de nombreuses conférences, de balades patrimoniales faisant découvrir des parcours historiques inédits dans notre arrondissement, des groupes de travail avec des ateliers

sur le recensement des plaques mémorielles pour mettre en valeur le petit patrimoine de notre arrondissement, et des manifestations par exemple pour célébrer des bicentennaires.

Cette association noue des partenariats avec des acteurs locaux tels que le lycée Voltaire et prévoit d'organiser en 2026 une exposition au Palais de la Femme. Cette association publie également une revue trimestrielle particulièrement enrichissante pour tous nos habitants et les adhérents. Cette association recueille un nombre d'adhérents en grande augmentation puisqu'elle en a 185 à l'heure actuelle. Nous proposons donc de voter la subvention de 1500 euros pour cette association. »

M. le Maire : « Avec grand plaisir. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Ce sera rapide puisque notre position est assez similaire à celle de l'année dernière. Nous avons un sujet sur cette délibération mais – je vais le dire peut-être plus lentement que l'année dernière – notre sujet sur cette délibération ne porte pas sur la dimension historique ou culturelle. L'association a une activité réelle – merci chère Nadine de l'avoir rappelé – et l'association a une activité historique de qualité. Comme je l'avais dit l'année dernière, il y a à faire dans notre arrondissement, qui est riche de ce point de vue-là.

Notre sujet est financier. Quand il y a une telle proximité entre l'association en question, notamment ses dirigeants, et la majorité municipale, et quand environ la moitié de cette même majorité municipale se déporte lors du vote de la subvention l'année dernière, il y a un sujet d'indépendance. Pas un sujet d'Histoire ou de culture, mais d'indépendance. Nous devons à nous-même et aux Parisiens d'être exemplaires sur toutes ces considérations d'indépendance parce que c'est un poison. Le poison du soupçon, le poison du doute, c'est un poison. Donc c'est pourquoi nous voterons contre cette subvention. »

M. le Maire : « Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Monsieur MARTIN, j'ai peur que vos propos soient légèrement incohérents. On a une association qui, selon vos mots, fait du bon travail, fournit par exemple un bulletin qu'on peut lire. Ce sont des écrits, c'est concret. Vous nous dites que de ce point de vue-là tout va bien. En fait, ce que vous faites, c'est juste une attaque ad hominem. Simplement, les dirigeants actuels de l'association ne vous plaisent pas pour des raisons qui sont liées à leurs engagements politiques présents, ou passés pour certains à mon avis. Votre critique n'est absolument pas recevable. Si vous nous disiez que vous avez lu le bulletin et qu'à telle page ils disent qu'il faut voter pour François VAUGLIN, évidemment votre critique serait entendable. Il faut le faire, par ailleurs, je l'ai déjà fait moi-même, donc ce n'est pas le problème. Or, là vous nous dites le contraire. À part créer ce poison du soupçon, vous ne faites rien d'autre. Vous dénoncez une situation que vous créez par vos mots.

On a une association historique, comme dans tous les arrondissements, qui fait un travail que vous reconnaissez, donc on va la subventionner pour qu'elle puisse continuer à travailler dans de bonnes conditions et à porter la mémoire et l'Histoire de notre arrondissement qui est très riche. Nous l'avons tous bien en tête. »

M. le Maire : « Absolument. Je crois que tout est dit. D'ailleurs, mon vœu le plus cher serait que des élus de tous les groupes participent à cette association ou la soutiennent. En tout cas, la pluralité politique existe dans les rangs de ses membres. »

Mme BLANCHARD : « Tout à fait, certains organisent des balades sur la thématique des femmes et ne sont absolument pas du même bord politique. Je pense que c'est vraiment un travail factuel de recherche qui est fait par l'association, sans visée politique. »

M. le Maire : « Absolument. Et j'ajouterais, si je voulais être facétieux, qu'à l'inverse il y a peut-être eu – je ne sais pas si c'est encore le cas aujourd'hui – des élus de votre majorité qui étaient membres d'autres associations comme le Souvenir Français, et on ne leur a jamais cherché des noises sur ce terrain. Ce sont des associations qui ont une portée et qui sont éloignées du clivage politique. C'est très bien que les élus soient également des citoyens qui ont une vie associative au-delà de leur vie d'élus. En tout cas, à ma connaissance, il n'y a pas d'élus qui participent aux instances dirigeantes de cette association donc il n'y a pas de sujet de conflit d'intérêt tel que vous les redoutiez. Je vous remercie pour votre vigilance mais vérification faite, il n'y a pas de sujet.

Nous passons au vote. Qui est pour ? Le groupe Paris 11 en Commun, le groupe Ecologiste du 11^e et le groupe Communiste et Citoyen. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DGRI 9 – Subventions (80.000 euros) et conventions avec 11 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label SOLIDEV 2025 »

M. le Maire : « Joséphine LANFRANCHI va présenter la délibération. »

Mme LANFRANCHI : « Je vais la rapporter au nom de ma collègue Lucie SOLEM. La Ville de Paris a toujours été engagée en faveur de la coopération et de la solidarité internationale. Elle soutient ainsi toutes les associations de son territoire qui mènent des actions de solidarité au niveau international. En 2006, elle a lancé un dispositif d'appel à projets annuel, le Label SOLIDEV, qui fait l'objet de cette délibération. C'est un dispositif qui est encadré, il s'agit d'initiatives menées dans des pays éligibles à l'aide publique au développement. Ces aides sont suivies d'une action de restitution à Paris. Les projets soumis doivent porter sur les objectifs du développement durable des Nations Unies et ces actions sont sélectionnées par un jury dont font partie les représentants de chaque groupe politique au Conseil de Paris.

Parmi les deux projets examinés aujourd'hui pour le 11^e arrondissement, l'association Le Berceau de l'Enfance propose un projet qui vise à améliorer l'accès à l'éducation et à l'emploi de jeunes déscolarisés en Côte d'Ivoire, et l'association Nayestane soumet un projet pour assurer un accès à l'éducation pour les jeunes filles afghanes. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nelly GARNIER s'est inscrite. »

Mme GARNIER : « Merci. On ne rejette pas par principe toute coopération internationale, notamment les aides d'urgence en cas de catastrophe, mais on peut s'interroger sur le montant global des aides internationales quand on a un niveau d'endettement comme celui de Paris qui est

autour de 5 millions en 2023. Dans tous les cas, on comprend les Parisiens qui ont du mal à comprendre qu'on finance des activités dans une maison des jeunes à Abidjan quand on n'a pas un périscolaire au niveau de Paris. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre. »

M. le Maire : « Bien. On n'est jamais déçu. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? »

Mme LANFRANCHI : « À un moment où l'aide publique au développement est menacée à tout niveau, notamment aux États-Unis, nous y sommes très attachés au niveau parisien. C'est donc dommage de ne pas le soutenir dans ce contexte.

Puis je remarque que c'est la deuxième délibération en direction des jeunes que vous ne voulez pas soutenir. Tout à l'heure, c'était pour les jeunes de Belleville avec le dispositif Ville Vie Vacances, maintenant c'est pour les jeunes Afghanes et ceux d'Abidjan. C'est regrettable. »

M. le Maire : « Absolument. C'est tout à fait pertinent de faire le rapprochement avec la politique de Donald TRUMP aux États-Unis parce que cette politique va conduire à des milliers de morts, et malheureusement probablement des centaines de milliers si ce n'est plus, du fait du désengagement des États-Unis de la solidarité internationale. Je pense notamment à tous les traitements contre le SIDA ou d'autres maladies qui ne sont pas accessibles aux habitants de pays en voie de développement.

On pourrait dire de cette solidarité internationale, même en étant cynique, que c'est économiquement ou socio-économiquement rentable pour nos pays, au-delà de toute considération morale. Je considère donc que c'est une double faute de rejeter cette délibération, au-delà des très bonnes raisons données par Joséphine LANFRANCHI. Mais chacun assume sa position.

Jérôme MEYER a donné pouvoir à Aymeric DE TARLÉ. Qui est pour le projet de délibération ? Le groupe Paris 11 en Commun, le groupe Ecologiste du 11e et le groupe Communiste et Citoyen. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. L'avis reste néanmoins favorable, merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DPE 29 – Subventions (52.100 euros) et conventions avec 5 associations lauréates de l'appel à projets Compostage de proximité 2025 et signature d'un avenant

M. le Maire : « Nous allons procéder au vote de projets de délibération sur lesquels il n'y a pas eu d'inscription. Nous commençons par celles sur lesquelles il y a des déports d'élus.

Sur la délibération 2025 DPE 29, Alexandre VISCONTINI ne prend pas part au vote sur la subvention accordée à l'Association Jardin partagé Truillot. Qui est pour ? Unanimité, merci. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DEVE 67 – Subventions (130.000 euros) à 15 associations pour des actions de sensibilisation à une alimentation durable et d'accompagnement vers une plus grande démocratie alimentaire

M. le Maire : « Déport de Delphine TERLIZZI sur la Petite Rockette. »

M. MARTIN : « Nous souhaiterions un vote séparé sur la Petite Rockette, de même que sur la délibération 2025 DASCO 14. »

M. le Maire : « Concernant la partie de la délibération 2025 DEVE 67 portant subvention à la Petite Rockette, qui est pour ? Le groupe Paris 11 en Commun, le groupe Ecologiste du 11e et le groupe Communiste et Citoyen. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Delphine TERLIZZI ne prend pas part au vote. L'avis est favorable. »

Résultat du vote – Petite Rockette :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	26	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

M. le Maire : « Sur le reste de la délibération, qui est pour ? Unanimité, merci beaucoup. L'avis est donc globalement favorable. »

Résultat du vote – Autres :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DLH 133 – Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP

M. le Maire : « Il y a un déport de David BELLARD au titre de la RIVP. Qui est pour ? Unanimité. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DASCO 14 – Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1.028.212 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

M. le Maire : « Sur la partie de la délibération 2025 DASCO 14 portant subvention à la Petite Rockette, Delphine TERLIZZI ne prend pas part au vote. Qui est pour ? Le groupe Paris 11 en Commun, le groupe Ecologiste du 11e et le groupe Communiste et Citoyen. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. »

Résultat du vote – Petite Rockette :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	26	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

M. le Maire : « Sur la subvention concernant le Génie de la Bastille, déport de Patrick BLOCHE. Qui est pour ? Unanimité. »

Résultat du vote – Génie de la Bastille :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

M. le Maire : « Sur les autres subventions portées par cette délibération, qui est pour ? Unanimité. Donc pour l'ensemble des subventions, l'avis est favorable. »

Résultat du vote – Autres :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION

M. le Maire : « Alors nous allons pouvoir procéder à un vote groupé sur les autres délibérations n'ayant pas fait l'objet d'inscription :

- **2025 DAE 22** Conventions, avenant à convention et subventions (451.000 euros) à 18 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire
- **2025 DAE 8** Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (475.000 euros) en faveur de l'économie circulaire
- **2025 DAE 3** Subventions (713.000 euros) et avenants avec 11 structures d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social
- **2025 DAE 123** Subventions (23.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 2 associations dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville
- **2025 DAJ 2** Subvention (296.750 euros) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle avec l'Ordre des Avocats au Barreau, pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement
- **2025 DDCT 92** Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2025 - Subventions de fonctionnement (90.000 euros) à 6 associations
- **2025 DDCT 77** Subventions (131.000 euros) à 30 associations au titre de l'engagement citoyen et associatif
- **2025 DDCT 117** Soutenir et sécuriser 69 associations pour le financement (763 965 euros) de 120 projets en conventions pluriannuelles d'objectifs dans les quartiers Politique de la Ville parisiens
- **2025 DDCT 122** Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - Subventions (106.000 euros) à 8 associations
- **2025 DSOL 55** Subventions (97.000 euros) à 11 associations, 2 conventions et un avenant pour leurs actions de prévention en direction des seniors, l'accès aux loisirs et le soutien aux aidants
- **2025 DSOL 107** Subventions (100.000 euros) à 25 associations et convention ou avenant avec 5 d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2025

M. le Maire : « La newsletter thématique va bientôt sortir. »

- **2025 DSOL 77** Subventions (1.761.033 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris
- **2025 DSOL 78** Signature de 21 avenants et de 3 conventions avec 24 associations gestionnaires d'Espace de vie sociale et subventions complémentaires (455.050 euros) pour leur fonctionnement global en 2025
- **2025 DSOL 110** Subventions (440.000 euros) et conventions avec 26 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

- **2025 DSOL 114** Subventions d'investissement (59.710 euros) dans le cadre de 2 conventions avec l'association Solidarité Roquette, lauréate de l'édition du Budget Participatif 2024
- **2025 DLH 146** Réalisation au 58-60 avenue Parmentier (11e) d'un programme de création de 14 logements PLS et 13 logements intermédiaires par Batigère Habitat - Subvention (1.748.520 euros)
- **2025 DLH 142** Modification de la garantie d'emprunt finançant un programme de rénovation de logements sociaux réalisé par CDC Habitat Social situé 146-148 rue de la Roquette (11e)
- **2025 DJS 93** Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la SEM ELOGIE-SIEMP pour la démolition et la reconstruction du Centre Paris Anim' Mercœur, situé 4 rue Mercœur

M. le Maire : « Une subvention extrêmement importante puisqu'il s'agit d'un avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à Elogie-Siemp pour la démolition reconstruction du centre Paris Anim Mercœur. Il a fallu obtenir une rallonge budgétaire et grâce au soutien décisif de Patrick BLOCHE, cette délibération a été obtenue. Merci infiniment. Donc les travaux vont pouvoir reprendre. »

- **2025 DJS 60** Subventions (253.500 euros), conventions et avenants avec 56 associations de jeunesse au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi
- **2025 DJS 62** Subventions (282.500 euros), conventions et avenants avec 85 associations de jeunesse au titre de l'accès des jeunes à la culture
- **2025 DJS 11** Subventions (31.900 euros) à 13 associations sportives du 11e arrondissement et 1 avenant à une convention pluriannuelle d'objectifs
- **2025 DFPE 5** Subventions (1.787.571 euros), conventions et avenants à conventions avec 13 associations pour la gestion de 17 Lieux d'Accueil Enfants Parents à Paris
- **2025 DFPE 107** Subventions (464.500 euros), conventions et avenant avec 10 associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale
- **2025 DFPE 85** Subvention (198.221 euros) et avenant n°1 avec la Fondation de l'Armée du Salut (20e) pour la crèche collective Le Palais des Enfants, située 94 rue de Charonne (11e)
- **2025 DFPE 110** Subventions (3.225.000 euros) et avenant n°1 avec la Fondation Léopold Bellan (8e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2025 DFPE 114** Subvention (60.103 euros) et avenant n°1 avec l'association Petit Concept (11e) pour la crèche collective située 18 rue de l'Orillon (11e)
- **2025 DSP 23** Subvention (177.020 euros) et avenant avec l'association LIRE pour des actions de promotion de la lecture dans les PMI, Relais Petite Enfance et QPV
- **2025 DASCO 38** Subventions d'investissement (315.635 euros) à 29 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2024-2025
- **2025 DASCO 47** Collèges publics parisiens - Dotation complémentaire de fonctionnement (30.000 euros), subventions d'équipement (17.300 euros) et subventions pour travaux (76.276 euros)

- **2025 DAC 166** Subventions (311.000 euros) et conventions à 17 structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir
- **2025 DAC 167** Subventions (28.000 euros) à 4 structures culturelles pour des résidences en Centres de Protection Maternelle et Infantile dans le cadre de l'Art pour Grandir
- **2025 DAC 184** Subventions (47.500 euros) à 12 formations chorales, une fédération musicale et une troupe de comédie musicale et signatures de 14 conventions
- **2025 DAC 196** Subventions de fonctionnement (33.000 euros) et conventions avec 5 associations de pratiques amateurs (10e, 11e, 13e et 18e)
- **2025 DAC 193** Subvention (11.000 euros) et signature d'une convention avec la SCOP ACP la Manufacture Chanson
- **2025 DAC 194** Subventions (35.000 euros) et conventions avec 6 structures associatives d'arts visuels
- **2025 DAC 197** Subventions d'investissement (11.000 euros) et conventions avec 3 associations de pratique artistique (11e et 12e)
- **2025 DAC 368** Subventions (18.500 euros) à 12 associations et 4 conventions au titre du Fonds d'animation locale Culture attribué au 11e arrondissement
- **2025 DAC 431** Subventions (63.000 euros) à 4 associations dans le cadre du soutien aux festivals sur le territoire parisien (5e, 6e, 7e 10e, 11e, 20e) et avenant à convention
- **2025 DAC 262** Subventions (45.600 euros) à 17 comités d'arrondissement FNACA et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité départemental de Paris de la FNACA

M. le Maire : « Qui est pour l'ensemble de ces projets de délibération ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VŒU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11202512 – Vœu relatif aux dégradations de la place de la République

M. le Maire : « Je vous propose de passer au vœu et à la question orale. Jean-Christophe MARTIN a déposé un vœu sur les dégradations de la place de la République. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Ce vœu sera un peu le prolongement du débat qu'on a eu précédemment sur une délibération. Début juin, suite à la petite croisière de Mme HASSAN sur la Méditerranée, la Place de la République a été occupée par des manifestants d'extrême-gauche.

À l'occasion de cette occupation, la Place de la République, et notamment sa statue, ont fait l'objet de nombreuses dégradations anti-France, anti-flics, antisémites... Vous aviez toute la lie de ce que vous pouviez trouver.

Considérant que La France Insoumise est directement responsable de ces occupations à répétition, ayant publiquement appelé à venir les y rejoindre via les réseaux sociaux et dans les médias, et considérant qu'aucune cause ou prétendue cause ne saurait servir de prétexte de dégrader des biens publics, c'est à nous, puissance publique, qui convient aussi d'envoyer un message politique fort à l'extrême-gauche qui est quand même coutumière des dégradations de notre espace public pour lequel elle n'a aucun respect. On a déjà parlé de l'affichage sauvage. C'est aussi un manque de respect envers les agents. Car qui nettoie après ? Qui vient effacer ? Qui vient décoller ? Qui vient réparer ? Ce sont les agents de la Ville et la Ville devrait se trouver derrière ses agents.

Notre vœu est simple : ces dégradations ayant été commises lors de rassemblements organisés par La France Insoumise, nous souhaitons que la Ville porte plainte contre La France Insoumise au vu de sa responsabilité d'organisateur, et que la Ville leur facture le coût des opérations de nettoyage et de remise en état. Peut-être que ça leur mettra un peu de plomb dans la tête, même si j'ai quelques doutes. Qui casse paye, qui salit paye. Il y en a marre de voir nos rues et notre espace public dégradés toujours par les mêmes. »

M. le Maire : « Bien. Cher collègue, faut-il rappeler qu'il s'agit de la Place de la République et que les valeurs de la République, liberté, égalité, fraternité, reposent sur un certain nombre de principes fondamentaux, notamment le fait que nous vivons dans un Etat de droit et que ce sont les auteurs des infractions qui sont pénalisées. Je ne sais pas si vous vous faites juge, mais en tout cas on a l'impression que vous vous faites procureur ce soir puisque vous semblez savoir d'emblée que chacune et chacun des auteurs des dégradations – que nous déplorons tous sur cette statue de la République – sont le fait des organisateurs de certaines manifestations, alors qu'il y en a beaucoup d'autres que celles de LFI sur la place.

Je n'irai pas si vite en besogne, nous sommes dépositaires de l'autorité publique, nous devons être exemplaires. En l'occurrence, s'il était nécessaire de consolider le dispositif juridique qui nous permet de mettre des amendes et d'engager des poursuites, comme nous le faisons sur l'affichage publicitaire, la Ville a engagé un travail de rédaction d'un arrêté d'interdiction de dégradation. On peut considérer qu'il est superflu puisque qu'il n'est pas autorisé de dégrader de toute façon, néanmoins cela donnera un document juridique sur lequel les agents, notamment de la police municipale et nationale, pourront directement s'appuyer pour simplifier les procédures.

Nous ne restons pas les bras croisés sur ce sujet, mais laissons la justice faire son travail et décider qui est coupable. Ce serait très mauvais signe de désigner, par un vœu du conseil d'arrondissement, les coupables de toutes les dégradations qui frappent cette statue. Je pense que vous avez compris, par le sens de ma réponse, que nous nous ne voterons pas un tel vœu de procureur. Faut-il prolonger le débat, Adrien TIBERTI ? »

M. TIBERTI : « Un petit mot quand même. J'ai bien compris que votre rejet de La France Insoumise était l'un des thèmes de vos interventions ce soir. Dont acte. Mais je ne comprends pas pourquoi vous avez fait voter une loi réformant le mode de scrutin aux élections municipales à Paris, Lyon et Marseille avec les voix de LFI et de l'extrême-Droite, parce que ce changement de mode de scrutin va assurer leur représentation au Conseil de Paris, ce qui semble visiblement vous arranger. Donc vous êtes en train de vous choisir un ennemi comme épouvantail, et pour

que l'épouvantail fonctionne, il faut le faire grossir, y compris en tripatouillant le mode de scrutin aux élections municipales, main dans la main avec eux. Je vous laisse à vos calculs politiques.

Vous qualifiez très souvent LFI d'extrême-gauche. Il faudra peut-être avoir un débat sur ce qu'est l'extrême-gauche. Pour plein de sujets, c'est leur faire beaucoup d'honneur puisque leur programme économique est bien souvent platement social-démocrate, j'en suis fort désolé. Mais cela s'explique par l'origine du leader charismatique, ou pas, de cette organisation. Je prends un exemple précis : lors des trois dernières élections présidentielles, le candidat de cette organisation a défendu l'idée d'augmenter la CSG, c'est-à-dire la fiscalisation de la sécurité sociale. J'estime que c'est une mauvaise politique, que c'est contrevenir à l'esprit même de la sécurité sociale qui, pour le coup, est un morceau de communisme dans notre portefeuille tous les jours à travers la Carte Vitale. Et j'estime que ce qui doit définitivement assurer le financement de la sécurité sociale, ce sont les cotisations et uniquement les cotisations des salariés et de leurs employeurs. Créer la CSG, ce n'était déjà pas bien – je regarde mes collègues socialistes car il en était membre à l'époque – alors l'augmenter c'est pire encore. Et ça, c'est définitivement et atrocement, si j'ose dire, social-démocrate. Comme quoi, ils ne sont pas si d'extrême-gauche que vous voulez bien le croire. Un peu de nuance, un peu de dialectique dans notre débat. »

M. le Maire : « Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « Dans un arrondissement comme le nôtre et avec la montée de l'antisémitisme et des certaines complaisances que tout le monde a constaté de la part de certains sympathisants et élus LFI ou des personnes qui ont manifesté à la Place de la République ces derniers temps, que votre seule préoccupation soit la problématique économique et la CSG, ça en dit beaucoup sur vos valeurs et les effets de digue républicaine que vous ne serez pas capable de tenir. »

M. le Maire : « C'est la fin du Conseil, chacun peut en profiter pour rappeler l'histoire de la Gauche, mais je ne suis pas sûr que ce soit absolument indispensable. Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Je me permets juste de réagir à cette dernière intervention de Nelly GARNIER parce que j'estime que le débat était certes tendu mais acceptable jusque-là. Je n'ai pas envie qu'on laisse entendre ici que la lutte contre l'antisémitisme serait à géométrie variable dans cet hémicycle. Qu'elle soit regrettable, parfois même absente il faut le dire, et même que le parti de La France Insoumise pourrait encourager l'antisémitisme dans ce pays, je pense que nous sommes en réalité plutôt d'accord. Par contre prétendre que notre opposition à votre vœu, que notre opposition à ce que vous dites, à savoir critiquer l'Etat de droit, serait d'une certaine manière un moyen de démontrer que nous aurions la lutte contre l'antisémitisme à géométrie variable, j'estime que ce n'est pas tolérable. »

M. le Maire : « Absolument. Aymeric DE TARLÉ. »

M. DE TARLÉ : « Merci M. le Maire. Je voulais prendre la parole sur ce vœu qui m'a profondément choqué, je vais le dire avec des mots simples et sans aucune animosité. Il y a une petite musique qui commence à tourner aujourd'hui à droite selon laquelle l'extrême-gauche serait coupable de tous les maux. Vous n'êtes pas sans savoir que notre ville et que notre arrondissement est peuplé de rues portant le nom de manifestants d'extrême-gauche. Si vous rentrez chez vous ce soir, vous passerez peut-être par la rue Jean-Pierre Timbaud, un manifestant d'extrême-gauche, communiste, tué par le régime nazi. En allant au travail, vous passerez peut-être par les avenues Jean Jaurès et Auguste Blanqui, vous emprunterez peut-être les rues Louise-Michel, vous irez peut-être au parc Louis Aragon, autant de personnes qui, selon vous, sont des

manifestants d'extrême-gauche. Nous, on estime que ce sont des grands noms de l'Histoire de France.

La deuxième chose que je voulais évoquer, c'était les termes sur la France Insoumise qui prendrait sa responsabilité et paierait pour les prétendues incivilités sur la Place de la République. Il y a effectivement des incivilités sur la Place de la République et dans ce Conseil, notre majorité les déplore. Cependant, et je rejoins ce qu'a dit François, ce n'est pas à un parti politique de prendre en charge ce qui est commis par des individus qui peuvent être différents, qui peuvent ne pas faire partie de la France Insoumise, ou qui ne sont pas forcément d'un parti politique. Ce n'est pas à la France Insoumise de se rendre responsable de cela.

Enfin, je voudrais terminer mon intervention sur un point car il y a une autre petite musique à droite qui tourne souvent : de dire que les violences sont d'extrême-gauche. Pourtant l'Europe et le Ministère de l'intérieur classent les violences d'extrême-gauche à la 3^e position en France. Effectivement, on entend beaucoup moins le Ministre de l'Intérieur parler des agressions contre Aboubakar Cissé par exemple, ou celles du Bloc Montpelliérain, ou contre des personnes LGBTQ+ dans la rue, ou encore les tags « Islam dehors » qu'on a pu voir en France ces derniers mois.

Donc ce que je déplore personnellement avec ce vœu, c'est cette indignation à géométrie variable en essayant de chercher un coupable idéal, ici la France Insoumise, en agitant des vieilles antennes qui sont de moins en moins de droite. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Absolument. Jean-Christophe MARTIN puis nous procéderons au vote. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Pour répondre aux différentes interventions :

- À partir du moment où vous invitez les gens à vous rejoindre, vous êtes un organisateur, un organisateur de ce que vous voulez, d'un tournoi de pétanque, d'une sortie en discothèque ou d'une manifestation. Pour mettre en cause la responsabilité des organisateurs pour les faits commis durant l'événement en question, il n'y a pas besoin d'être juriste, c'est parfaitement étayé. À partir de là, la Ville pourrait en effet porter plainte. Elle ne se substituerait pas au juge. La Ville porterait plainte, charge à la justice ensuite de faire son travail.
- M. TIBERTI parle de la loi PLM. Elle n'est pas encore votée, mais en attendant, qui a fait élire Mme CHIKIROU ? Vous êtes sur ses tracts, vous l'avez soutenue, vous l'avez faite élire. C'est bien beau de donner des leçons sur un ton professoral, sauf que nous allons vous juger sur vos actes. S'il y a des députés Insoumis à Paris, c'est par votre faute, c'est vous qui avez choisi de vous allier avec eux, personne ne vous y a obligé. Si vous aviez eu un peu d'honneur, vous ne l'auriez pas fait.
- Quant à l'indignation à géométrie variable, je suis désolé mais à Paris sur la Place de la République on a à se plaindre que de l'extrême-gauche. Je suis désolé c'est comme ça. « Un keuf une balle », ce n'est pas l'extrême-droite qui l'a mis et ce serait tout aussi condamnable, ce serait tout aussi dégueulasse. Mais c'est l'extrême-gauche qui l'a tagué sur la Place de la République. Les tags antisémites, c'est l'extrême-gauche.

La position de la majorité est décevante. Bon, de toute façon ça ne nous déçoit pas des Verts car David BELLARD a dit qu'il s'allierait avec LFI. C'est dans la presse. Comme vous l'avez fait pour l'affichage sauvage, vous protégez les Insoumis. Assumez d'être leurs alliés objectifs ou leurs

amis, appelez ça comme vous voulez. Vous les protégez. Ils enfreignent la loi et vous refusez de bouger. »

M. le Maire : « Je vous redis ce que vous n'avez visiblement pas bien entendu : un arrêté va être pris pour donner un support réglementaire renforcé aux verbalisations. Les verbalisations, ce n'est ni vous ni moi qui les mettons, ce sont des agents assermentés qui agissent dans un Etat de droit. Ce n'est pas à des élus de dire qui est coupable de quoi.

J'ai pris au hasard une date pour voir les manifestations sur la Place de la République : Gilets jaunes, climat, Extinction Rébellion, Confédération Nationale du Travail, culture, syndicat du rail, intersyndicale, et ce sont souvent des revendications liées à tel ou tel ressortissant ou situation internationale dans des pays. On a absolument de tout sur la Place de la République. C'est la place de la République, c'est un lieu que la Maire de Paris – je sais que ça vous défrise – a voulu comme un lieu dans lequel les habitantes et habitants, non seulement de Paris mais aussi du pays, se retrouvent pour exprimer leurs opinions. C'est très bien comme ça, même si ça ne vous plaît pas. C'est en tout cas ce que nous avons voulu faire et c'est ce que nous avons obtenu. Encore une fois, je n'ai pas entendu un seul élu ici justifier les dégradations de cette statue, nous les condamnons tous. Et à travers cet arrêté, nous nous donnons des moyens concrets de lutter contre ces dégradations.

Je voudrais profiter de la conclusion de cet échange pour remercier et saluer le travail des services de la Ville qui n'ont effectivement pas mince affaire sur cette statue car elle est malheureusement trop souvent dégradée. Elle est aussi régulièrement escaladée, c'est un sujet de préoccupation permanent. En effet, vous vous rappelez peut-être qu'un jeune s'est tué en tombant de cette statue il y a quelques années. À chaque manifestation, je crains que cela se reproduise et c'est l'occasion pour moi d'appeler une nouvelle fois à la responsabilité : même si on fait la fête, même si on manifeste, il faut en toute circonstance se conduire avec civisme et ne pas escalader cette statue ni la dégrader. Nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que depuis début Juin, la place de la République a été occupée par des manifestants d'extrême-gauche,

Considérant qu'à l'occasion de cette occupation, la place de la République, notamment sa statue ont fait l'objet de nombreuses dégradations,

Considérant que la France insoumise est directement responsable de ces occupations à répétitions, ayant publiquement appelé sur les réseaux sociaux et dans les médias à venir les y rejoindre,

Considérant qu'aucune cause ou prétendue cause ne saurait servir de prétexte à la dégradation des biens publics,

Considérant qu'il nous appartient en tant que puissance publique d'envoyer un message fort à l'extrême-gauche, coutumière des dégradations de notre espace public envers lequel elle n'a aucun respect,

Considérant le manque de respect de ces organisations et manifestants envers les agents de la Ville qui devront une nouvelle fois nettoyer et réparer derrière eux.

Sur proposition des élu·e·s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) ;

EMET LE VŒU :

- Que la Ville de Paris porte plainte contre la France Insoumise au vu de sa responsabilité d'organisateur des rassemblements lors desquels la place de la République a été dégradée,
- Que la Ville de Paris facture le coût des opérations de nettoyage et de remise en état de la place de la République à la France Insoumise

M. le Maire : « J'indique qu'Alexandre VISCONTINI a donné pouvoir à Chloé SAGASPE. Qui est pour ce vœu ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le groupe Paris 11 en Commun, le groupe Ecologiste du 11e et le groupe Communiste et Citoyen. Le vœu est donc rejeté, merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 8	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	26
Le vœu est rejeté			

M. le Maire : « Nous terminons ce Conseil avec une question orale relative aux travaux du projet MurMure. Aurore MOUYSET-NOZERAND. »

M. MARTIN : « Juste avant, selon notre Directeur Général des Services, vous nous devez une explication sur la non-inscription d'un vœu de notre groupe. »

M. le Maire : « Effectivement, au moment de l'élaboration de l'ordre du jour de ce Conseil, j'ai reçu un vœu qui n'avait aucun lien avec notre arrondissement. Il s'agissait d'un vœu relatif à la mémoire des victimes du communisme. Comme quoi, cher Adrien TIBERTI, il n'y a pas que LFI qui en prend pour son grade. Il y avait absolument aucun lien avec notre Conseil, donc en application du règlement intérieur et étant chargé de l'ordre du jour, je ne l'ai pas inscrit. Il n'y a pas de sujet. »

M. MARTIN : « C'est un rappel au règlement, M. le Maire. »

M. le Maire : « Alors quel est l'objet de votre rappel au règlement ? »

M. MARTIN : « C'est un rappel au règlement sur la base de l'Article 22, que vous venez d'évoquer. Je vais lire le projet de vœu qui vous a été adressé : « Considérant que le 11^e arrondissement, ... »

M. le Maire : « Non, il n'est pas inscrit à l'ordre du jour donc il n'a pas été présenté. Si vous faites un rappel au règlement, rappelez le règlement. Il ne suffit pas de dire que dans le 11^e arrondissement, d'autres vœux ont honoré dans l'espace public la mémoire de ceux qui ont lutté ou mené des combats, pour que cela en fasse un vœu localisé. Quand vous serez maire, vous déciderez de l'ordre du jour. »

M. MARTIN : « Il y a un précédent, vous avez fait voter le vœu pour la mémoire des victimes de l'extrême-droite en Amérique du Sud qui, je tiens à le rappeler, a été voté à l'unanimité. Donc pourquoi une telle différence de traitement ? Peut-être parce que les tenants de cette idéologie font partie de votre majorité. »

Nous rapportons des faits étayés par les historiens. Nous rapportons des faits : des purges, des camps de travail forcés, des exécutions sommaires, des déplacements qui sont étayés par les historiens depuis des décennies. Donc ce refus d'inscription viole non seulement notre règlement intérieur, c'est une censure et c'est une insulte à la mémoire des 100 millions de morts de cette idéologie. »

M. le Maire : « Quel est le lien avec le 11^e arrondissement ? Cela n'a rien à voir avec le 11^e arrondissement. L'exemple de vœu que vous prenez sur l'Amérique du Sud, c'est un vœu qui a été porté par des associations du 11^e arrondissement et qui a vocation à apposer une plaque dans la cité Voltaire, donc dans le 11^e arrondissement. On était bien sur un sujet qui concernait le 11^e. Ici vous faites un vœu à portée générale pour demander de fustiger les dérives du communisme, ça n'a rien à voir avec l'arrondissement. »

M. MARTIN : « Des gens qui ont fui le bloc de l'Est, qui ont traversé le Rideau de fer sous les balles des gardes-frontières qui avaient ordre de tirer à vue dans le 11^e, il y en a eu... »

M. le Maire : « Quel rapport avec le 11^e ? Non, il n'y a pas de débat, j'assume ma censure stalinienne. Je sais bien que la période électorale se rapproche mais il faut que chacun garde son sens des nerfs. Je ne suis pas sûr que ce soit comme ça que vous allez convaincre beaucoup d'habitants du 11^e. Mais ça me va très bien comme ça, pour tout dire.

M. TIBERTI / M. MARTIN : *[Propos hors micro]*

M. le Maire : « Vous êtes hors micro donc ce ne sera pas retranscrit, ça ne sert à rien. Chers collègues... On a entendu tout à l'heure Jean-Christophe MARTIN prendre le ton de manière enjouée, comme pour chacune des séances qui finissent sur les réseaux sociaux. Là, vous n'avez pas le micro et ce ne sera donc pas retranscrit, économisez votre salive puisque ce n'est pas à l'ordre du jour. »

QUESTION ORALE ADRESSÉE AU MAIRE DU 11^e

Q11202505 – Question orale relative aux travaux du projet MurMure

Monsieur le Maire,

Depuis plus d'un an, les travaux du projet Murmure empoisonnent le quotidien de ses voisins immédiats. Notre groupe vous avait déjà alerté en amont sur des problématiques similaires lors de la phase de conception, elles se concrétisent – hélas – lors de la phase de réalisation.

Des riverains ont tenu à nous faire part, photos et vidéos à l'appui, de sérieux manquements à la sécurité et au respect du voisinage sur ce chantier. Nous avons pu dès lors observer par exemple :

- Du bruit difficilement supportable,
- Des ouvriers travaillent sans casque pourtant obligatoire pour leur propre sécurité,
- Des pauses déjeuner très réduites,
- Des travaux la nuit, les Dimanches et même les jours fériés,
- L'envahissement des jardins voisins,
- La suppression des accès PMR du fait des stationnements anarchiques des engins de chantier,
- La suppression des accès pompiers aux résidences voisines – pourtant strictement interdits – du fait de ces mêmes stationnements.

Il est par ailleurs à noter que la majorité des ouvriers ne parlent pas français et qu'il est dès lors difficile de communiquer avec eux, que l'an dernier un ouvrier est décédé sur ce chantier, et que le chef de chantier n'est présent qu'à dose homéopathique.

Les voisins du chantier du projet Murmure – qui n'a jamais aussi mal porté son nom – sont en grande souffrance du fait du bruit et de la toxicité de ces travaux. Certains font des burn-outs, d'autres fuient leur appartement pour se réfugier à l'hôtel et retrouver ainsi un peu de calme.

En tant que donneur d'ordre sur le projet Murmure, la Ville de Paris a une responsabilité envers les riverains et se doit de leur apporter des réponses concrètes, au-delà de vanter les simples mérites du futur projet.

C'est pourquoi les élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) souhaitent obtenir de l'exécutif les réponses à la question suivante :

- Quelles actions concrètes la Ville de Paris entend-elle mettre en œuvre pour ramener la quiétude autour des travaux du projet Murmure et sous quels délais ?

M. le Maire : « Nous avons une question très importante et je remercie Aurore MOUYSET-NOZERAND de terminer en beauté en portant la focale de notre Conseil sur un sujet emblématique du 11^e arrondissement. Vous avez la parole. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Je vous remercie. Depuis plus d'un an, les travaux du projet Murmure rendent le quotidien des voisins immédiats assez difficile. On vous avait déjà alerté sur un certain nombre de problématiques au moment de la phase de conception et tout cela se concrétise malheureusement dans cette période de réalisation.

Les riverains nous ont fait part, photos et vidéos à l'appui, de sérieux manquements à la sécurité et au respect du voisinage sur ce chantier. Les voisins du chantier sont en grande souffrance du fait du bruit, de la toxicité des travaux. Certains habitants font des burn-out ou fuient leurs appartements pour se réfugier où ils le peuvent pour trouver un petit peu de calme. Donc en tant que donneur d'ordre sur ce projet MurMure, la Ville a une responsabilité envers ses riverains et se doit de leur apporter des réponses concrètes, au-delà de vanter les mérites de ce futur projet.

C'est pourquoi nous vous demandons quelles sont les actions concrètes que la Ville entend mettre en œuvre pour amener un peu de quiétude autour des travaux de ce projet MurMure et dans quel calendrier, s'il vous plaît. »

M. le Maire : « Absolument, merci pour cette question. Ce projet MurMure est très important, je rappelle qu'il s'agit du bâtiment qu'on appelle Nation 1 au 69 boulevard de Charonne et qui était une ancienne sous-station électrique. C'est un très beau projet autour des métiers du son et il n'a jamais été si proche de sa livraison puisque les travaux les plus importants se terminent avec notamment l'enlèvement de l'emprise de chantier qui sera assurée cet été. On est donc dans les dernières semaines de nuisance. Il y aura encore quelques interventions à l'intérieur du bâtiment mais ce sont des aménagements intérieurs donc qui, je l'espère, devraient produire moins de nuisances.

Votre question soulève un certain nombre de difficultés, premièrement les nuisances. Je n'ai pas eu de signalement par la Police Municipale ou par le bureau qui agit contre les nuisances professionnelles (ces deux services de la Ville sont usuellement saisis par les riverains en cas de nuisances) mais ce n'est pas pour autant que les nuisances n'existaient pas. Nous avons eu beaucoup de signalements en Mairie avant le chantier, du fait de d'occupations illicites, et plus récemment nous en avons eu quelques-unes mais moins nombreuses. Mais il faut signaler qu'outre le chantier MurMure, objet de votre question, il y a actuellement d'autres chantiers dans le quartier, notamment un chantier d'Enedis sur Nation 2. Nation 1 concerne la partie du bâtiment qui donne sur la rue du 69 boulevard de Charonne, Nation 2 concerne la tranche suivante du bâtiment, et Nation 3 concerne le transformateur, donc l'arrière de ce bâtiment, qui est encore en service. Les riverains subissent donc le cumul des chantiers. Ces derniers mois,

Enedis a fait des travaux importants sur Nation 2, la tranche intermédiaire, qui précèdent la remise à la Ville de Paris de cette partie du bâtiment qui sort ainsi de la concession électrique. Il y a un troisième chantier mené par Enedis aussi avec des travaux du réseau en voirie, qui est également susceptible de produire un certain nombre de nuisances.

Votre question évoque également le décès d'un ouvrier sur le chantier de MurMure. Cette information n'est pas exacte, il n'y a heureusement pas eu de décès d'ouvrier sur le chantier de MurMure. Malheureusement, c'est sur l'autre chantier d'Enedis sur Nation 2 que le décès d'un ouvrier a été déploré.

Pour répondre point par point aux différentes observations :

- « Du bruit difficilement supportable » : Il est évident que des travaux d'une telle ampleur sont source de nuisances. Pour mémoire, il s'agit de la création sur les deux sous-sols de salles de répétition et d'enregistrement pour des orchestres symphoniques, donc des très grandes salles, et il a fallu une reprise en sous-œuvre très importante ce qui a conduit à la création de « boîte dans la boîte », c'est-à-dire un dispositif qui permet d'isoler les studios d'enregistrement totalement du bruit extérieur, notamment des métros et de la circulation automobile. Ce sont des démolitions qui sont de grandes sources de nuisances.
- « Des ouvriers travaillent sans casque » : Le port du casque est évidemment obligatoire dans l'enceinte du chantier. L'entreprise Legendre a réalisé l'affichage obligatoire et un Coordinateur en matière de Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) est présent sur le site pour effectuer des contrôles réguliers. Je n'ai pas eu connaissance de non-port du casque ou d'équipement de protection individuel mais votre préoccupation sera relayée.
- « Des pauses déjeuner très réduites » : Un dispositif permet de vérifier l'application du Code du travail. En l'occurrence, les horaires de chantier ne correspondent pas forcément aux horaires journaliers de chaque ouvrier, mais plusieurs équipes se sont succédées et cela pouvait donner l'impression aux riverains que des ouvriers travaillaient au-delà du temps légal. Ce n'est pas le cas et je n'ai pas eu l'information que cette application du Code du travail n'a pas été respectée. Mais de la même façon, nous transmettons vos préoccupations à l'entreprise.
- « L'envahissement des jardins voisins » : Idem, je ne comprends pas cette observation car nous n'avons pas eu connaissance d'envahissement de jardins. Nous avons sollicité la direction du chantier et elle nous affirme ne pas avoir reçu de telles plaintes de voisins. Il faut que les personnes qui seraient victimes de tels débordements nous sollicitent directement pour que nous puissions relayer de manière pertinente et précise.
- « La suppression des accès PMR du fait des stationnements anarchiques des engins de chantier » : Cette question est toujours délicate quand il y a un chantier de grosse ampleur et Luc LEBON suit cela de très près. Il faut définir des emprises de voirie qui permettent les installations de chantiers comme les engins de livraison. Cette emprise de chantier a été autorisée par la Ville donc il y a eu une vérification de la conformité aux accès PMR par les services de la voirie. Donc sans éléments plus circonstanciés et jusqu'à preuve du contraire, l'instruction de la voirie faite sur ce point a été favorable.
- « La suppression des accès pompiers aux résidences voisines – pourtant strictement interdits – du fait de ces mêmes stationnements » : C'est évidemment interdit et l'accès à la résidence de Paris Habitat est évidemment maintenu libre d'accès. Je suis passé devant par hasard ce

weekend devant et j'ai pu constater par moi-même que la voie pompiers de l'immeuble Paris Habitat est bien maintenue libre d'accès. Je l'ai vu en passant, ce n'était pas une visite officielle qui aurait fait l'objet d'une information préalable de l'entreprise. Et par ailleurs, nous n'avons eu aucune plainte à ce titre.

- « Présence du chef de chantier à dose homéopathique » : L'entreprise a mis en place, depuis le démarrage du chantier, un encadrement de chantier conséquent, à savoir une dizaine de personnes encadrantes, à demeure sur le chantier, qui assure ainsi une présence continue lors des horaires d'ouverture de chantier, ce qui veut dire que ce n'est pas forcément le chef principal du chantier qui est présent, mais il y a une organisation qui permet à l'encadrement d'être présent en permanence sur le chantier sur les horaires d'ouverture.

Je conclus en rappelant ce que je disais au début : la livraison est prévue pour très bientôt, c'est un magnifique projet qui, j'en suis sûr, nous conduira toutes et tous à nous réjouir lorsque nous irons ensemble pour son inauguration dans les mois qui viennent. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « La musique adoucit les mœurs. »

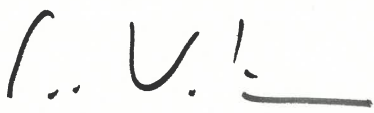
M. le Maire : « La musique adoucit les mœurs et vous avez réussi votre opération. Bravo et merci pour cette question.

Trois informations avant de nous séparer :

- Notre prochain Conseil aura lieu le 30 septembre.
- Suite aux deux précédents Conseils d'arrondissement au cours desquels nous avons voté la mise en place de l'Assemblée Citoyenne du 11^e arrondissement, je vous informe que le tirage au sort a eu lieu. Il y a une magnifique représentation de tous les âges et tous les milieux socio-professionnels. Pour toutes celles et ceux qui le souhaitent, vous pourrez en faire la connaissance puisque nous procéderons à son installation en Salle du Conseil samedi prochain, le 28 juin à 10h30.
- C'était la dernière séance du Conseil avant les vacances, un petit verre vous sera servi avec quelques douceurs, parce que ça aussi ça adoucit les mœurs.

Merci beaucoup, très belle pause estivale. »

À 20h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signature 	Signature 
M. François VAUGLIN Maire du 11 ^e arrondissement	M. Didier ZENG , Conseiller du 11 ^e Secrétaire de séance